

REPUBLIQUE DU BURUNDI
AGENCE DE REGULATION ET DE
CONTROLE DES ASSURANCES



RAPPORT ANNUEL DU SECTEUR DES ASSURANCES

Exercice 2020

Bujumbura, Novembre 2021



Devise de l'ARCA : « Des assurances fiables pour un développement durable »

PREFACE



L'industrie des assurances du Burundi s'est caractérisée, au cours de l'exercice 2020, par une performance financière très soutenue, malgré la pandémie de Covid 19 qui a plongé l'économie mondiale dans l'une de ses pires récessions.

En effet, le chiffre d'affaires global du marché a sensiblement augmenté, passant de 54,3 milliards de FBU en 2019 à 62,1 milliards de FBU en 2020, soit une augmentation d'environ 8 milliards de FBU, l'assurance Vie affichant le rythme de croissance annuelle moyen (22,6%) plus accélérée que celui de l'assurance Non Vie (8,9%) sur la période de 2016 à 2020 en raison de l'augmentation très remarquable des primes d'assurance Vie pour les contrats en cas de décès et les contrats d'épargne.

Corollairement à cette hausse du Chiffre d'affaires, non seulement le taux de pénétration de l'assurance a poursuivi sa croissance, passant de 0,87% en 2019 à 0,93% en 2020, mais aussi la densité de l'assurance est passée de 4 511 FBU en 2019 à 5 049 FBU en 2020.

Les prestations déboursées en assurance Vie sont passées du simple à plus du double en 2020 par rapport à 2019, étant donné qu'elles sont évaluées à 12,3 milliards de Fbu en 2020 contre 5,8 milliards de Fbu en 2019. Quant aux indemnités payées aux victimes et bénéficiaires d'assurance Non Vie, leur coût a aussi connu une augmentation non négligeable, passant de 15 milliards de Fbu en 2019 à environ 19 milliards de Fbu en 2020.

En outre, la liquidité globale du secteur des assurances est optimale étant donné que le ratio y relatif (variant entre 57,8% et 84,5% de 2016 à 2020) se trouve dans les normes acceptables (entre 20% et 100%). Quant à la rentabilité, le secteur a dégagé environ 6 milliards

de bénéfice d'exploitation (3,7 milliards de Fbu en assurance Non Vie et 2,3 milliards de Fbu en assurance Vie).

Aussi, les sociétés d'assurance ont globalement satisfait aux exigences réglementaires en matière de solvabilité et de couverture des engagements réglementés.

Sur le plan de la régulation et du contrôle du secteur des assurances, l'exercice 2020 a été marqué par un bon nombre de réalisations de l'ARCA parmi lesquelles figurent la mise en place des textes légaux et réglementaires entre autres la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi ainsi que la conduite des contrôles sur pièces et sur place des acteurs du secteur.

A l'issue de ces contrôles, des mesures d'assainissement et de redressement ont été prises à l'endroit des sociétés d'assurance et de courtage qui n'observent pas certaines exigences légales et réglementaires.

Dans ses perspectives d'avenir, l'ARCA compte poursuivre le processus de mise en place de la micro-assurance et de l'assurance agricole qu'elle a amorcé en 2019. Elle envisage également la mise en place de la réglementation en matière d'assurance mutuelle, de la commercialisation électronique de l'assurance ainsi que la mise en place des textes d'application de la loi ci-haut citée en vue d'encadrer le commerce des assurances obligatoires autres que l'assurance de la Responsabilité civile automobile.

Enfin, malgré la pandémie du Covid 19, nous gardons l'espoir que le renforcement des protocoles sanitaires et les efforts conjugués tant au niveau national qu'international contre cette pandémie vont permettre une relance de l'économie mondiale de façon générale et celle nationale en particulier. Par ailleurs, la mise en place, par la Commission de Supervision et Régulation des Assurances, de la récente Décision portant augmentation du capital social des sociétés d'assurance et fixant le capital social des sociétés de courtage en vue de renforcer leur capacité financière pourra propulser le rythme de développement du secteur burundais des assurances dans l'avenir.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA

Hon. Dr. Joseph BUTORE

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTES DES ANNEXES	6
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	7
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES.....	10
I.1. LES ACTEURS DU MARCHÉ DES ASSURANCES	10
I.1.1. LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	10
I.1.2. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	11
I.2. LES RÉALISATIONS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ARCA.....	13
I.2.1. Réalisations.....	13
I.2.2. Contraintes et défis	16
I.2.3. Perspectives d'avenir.....	17
CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE.....	18
II.1. LA PART DE L'ASSURANCE DANS LE PIB.....	18
II.1.1. Taux de pénétration de l'assurance Non Vie	18
II.1.2. Taux de pénétration de l'assurance Vie	19
II.2. LA DENSITÉ D'ASSURANCE	19
II.3. LES EMPLOIS DANS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	20
CHAPITRE III : LES OPERATIONS D'ASSURANCE	21
III.1. LES OPERATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	21
III.1.1. La production	21
III.1.2. Les prestations	26
III.1.3. La réassurance	29
III.2. LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DE COURTAGE EN ASSURANCE	30
III.2.1. Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage	30
III.2.2. Courtage en assurances Non Vie	32
III.2.3. Courtage en assurances Vie.....	34
CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR	36
IV.1. PRÉSENTATION DES POSTES DU BILAN	36
IV.2. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	38
IV.2.1. Compte d'exploitation Non Vie	38
IV.2.2. Compte d'exploitation Vie.....	39
IV.3. LA MARGE DE SOLVABILITÉ DU SECTEUR	40
IV.4. LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (VIE ET NON VIE).....	41
IV.5. RENTABILITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES	41
IV. 5.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie	42
IV.5.2. Rentabilité de l'assurance Vie.....	43
IV.6. LA LIQUIDITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES	44
ANNEXES.....	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi	10
Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi	11
Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance	12
Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle.....	13
Tableau 5 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance.....	18
Tableau 6 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie (données en milliers de FBU)	18
Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie (données en milliers de FBU).....	19
Tableau 8 : Evolution de la densité de l'assurance	19
Tableau 9 : Répartition des emplois par société d'assurances	20
Tableau 10 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2016 à 2020.....	23
Tableau 11 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2016 à 2020.....	24
Tableau 12 : Part des primes émises par catégorie d'assurances en Non Vie	24
Tableau 13 : Parts des primes émises par catégorie d'assurances Vie.....	25
Tableau 14 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de FBU)	26
Tableau 15 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de FBU)	26
Tableau 16 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie (en milliers de FBU).....	27
Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie	27
Tableau 18 : Evolution des prestations en assurances Vie.....	28
Tableau 19 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie	28
Tableau 20 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie	29
Tableau 21 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie	29
Tableau 22 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie	30
Tableau 23 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie	32
Tableau 24 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie.....	33
Tableau 25 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entreprises d'assurances Non Vie	33

Tableau 26 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie.....	34
Tableau 27 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage.....	35
Tableau 28 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie	35
Tableau 29 : L'actif du secteur (en millions de FBU)	36
Tableau 30 : Le passif du secteur (en millions de FBU).....	37
Tableau 31 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de FBU).....	38
Tableau 32 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de FBU).....	39
Tableau 33 : Marge de solvabilité (en millions de FBU).....	40
Tableau 34 : Couverture des engagements réglementés	41
Tableau 35 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de FBU).....	42
Tableau 36 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de FBU).....	43
Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de FBU).....	43
Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de FBU)	44
Tableau 39 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie	45
Tableau 40 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en milliers de FBU)	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU).....	21
Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie	22
Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d'assurance Non Vie en 2020	22
Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2020	23
Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de FBU)	31
Graphique 6 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et en assurances Non Vie.....	31
Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de FBU).....	40

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)	46
Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)	47
Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 (en milliers de FBU).....	47
Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 Vie (en millions de FBU).....	48
Annexe 5 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en millions de FBU).....	48
Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en millions de FBU)	49

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AG	: Assurances Générales
AGEAGL	: Actions Géniales d'Assurance Aux Grands Lacs
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ASSUR	: Association des Assureurs du Burundi
BCPI	: Brokers Company Public International
BIC	: Business Insurance and Reinsurance Company
BICOR	: Burundi Insurance Corporation
BVC	: BICOR Vie et Capitalisation
CIBCO	: Confident Insurance Brokers Company
CT	: Court Terme
DLMT	: Dettes à Long et Moyen Terme
EAC	: East African Community
EAISA	: East African Insurance Supervisors Association
EGIC-NV	: East Africa Global Insurance Company Non Vie
FBIB	: First Burundi Insurance Brokers
FBU	: Francs Burundais
FG	: Frais de gestion
FIB	: Fast Insurance Brokers
FP	: Fonds propres
IBAB	: Insurance Brokers Association of Burundi
IBIB	: Ingoma Best Insurance Brokers
ICB	: Insurance Company of Burundi
LICB	: Life Insurance Company of Burundi
IMPERIAL B.G.C	: Imperial Brokerage Group of Cabinets
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MFBP	: Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation
MIBRO	: MUNEZERO INSURANCE BROKERS
MOU	: Memorandum Of Understanding
NV	: Non Vie
PE	: Primes Emises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Provisions Mathématiques

PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PPC	: Provisions pour Pertes et Charges
PSAP	: Provisions pour Sinistres à Payer
Q/R	: Quote-part des Réassureurs
RC	: Responsabilité Civile
RIA	: Résultat en instance d'affectation
SIBRO	: Safe Insurance Brokers
SISAB	: Société Interprofessionnelle de Solutions d'Assurance
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SOCAR	: Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance
SOGEAR	: Société Générale d'Assurance et de Réassurance
SOVEPA	: Société de Vente des Produit d'Assurance
TC	: Taux de croissance
TIB	: Tanganyika Insurance Brokers
UCAR	: Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
VC	: Vie et Capitalisation

INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'état des lieux du secteur des assurances à la fin de l'exercice 2020 avec une vue rétrospective sur les quatre années précédentes dans le but d'étudier les tendances des différents indicateurs de performance. Il se base sur les états financiers et statistiques ainsi que sur les renseignements généraux transmis par les entreprises d'assurances conformément à la Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances agréées au Burundi.

Les chiffres présentés dans ce rapport concernent toutes les sociétés d'assurances ayant produit les états financiers de l'exercice 2020 à l'exclusion de quatre sociétés d'assurances à savoir BIC VIE, SOGEAR, UCAR AG et SERENITY Insurance Company.

En effet, l'une de ces sociétés (BIC VIE) n'a pas pu produire les états financiers et statistiques requis par le régulateur tandis que pour les deux autres (SOGEAR et UCAR AG), leurs comptes n'ont pas été validés par l'Assemblée Générale et/ou ont été validés sans suivre les procédures de nomination d'un Commissaire aux comptes, ce qui est contraire aux dispositions des articles 140, 147 et 418 du Code des sociétés privées et à participation publique et rend ainsi les décisions éventuelles de l'Assemblée Générale nulles et non avenues. Suite à ces manquements, la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances (CSRA) a décidé, lors de sa réunion tenue du 28 au 30 septembre 2021, de ne pas considérer les trois sociétés dans le rapport annuel du secteur des assurances.

Quant à la société SERENITY Insurance Company, elle n'avait pas encore démarré ses activités car elle a été agréée au mois de novembre 2020.

Ce rapport repose aussi sur les états financiers et statistiques des sociétés de courtage en assurance de l'exercice 2020.

Le présent document s'articule sur quatre chapitres. Le premier chapitre décrit l'aspect général du secteur des assurances notamment les acteurs du marché, les réalisations, les contraintes et les perspectives d'avenir de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). Le second chapitre retrace la position macroéconomique de l'assurance dans l'économie nationale. Les indicateurs liés aux différentes opérations d'assurances à savoir la souscription, la gestion des prestations, la réassurance et le courtage en assurances sont analysés dans le troisième chapitre tandis que le quatrième chapitre se focalise sur l'analyse de la santé financière en étudiant la solvabilité, la couverture des engagements, la rentabilité et la liquidité du secteur des assurances.

Enfin, les résultats présentés dans ce rapport sont analysés en distinguant les branches d'activités d'assurance Non Vie et celles d'assurance Vie. Toutefois, l'analyse du patrimoine n'a pas été faite par branche d'activités Non Vie et Vie à cause d'une société composite, SOCABU SM, qui dispose d'un patrimoine englobant les activités Vie et Non Vie.

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

Avec l'attractivité de l'industrie d'assurances, le nombre d'acteurs qui y opèrent croît d'une année à une autre. Parmi ces acteurs, les principaux sont les entreprises d'assurances et les intermédiaires d'assurances dont l'image à la fin de l'exercice 2020 est présentée dans les lignes qui suivent.

I.1.1. Les sociétés d'assurances

Le nombre des sociétés continue de croître. Avec l'arrivée de 6 nouvelles sociétés d'assurances depuis l'année 2010 (quatre sociétés Non Vie et deux sociétés Vie), les entreprises d'assurances agréées à la fin de l'exercice 2020 se dénombrent à 15 à la fin de l'année 2020 dont 9 sociétés d'assurances Non Vie, 5 sociétés d'assurances Vie et une société composite¹.

Avec la promulgation de loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, les sociétés qui étaient en exercice ont dû demander un agrément pour se conformer à la nouvelle réglementation notamment en ce qui concerne la séparation des activités Vie et Non Vie. Ainsi, les tableaux 1 et 2 ci-dessous montrent les différentes entreprises agréées pour exercer respectivement les activités d'assurances Non Vie et Vie, leur forme juridique, leur capital social respectif ainsi que leur année d'agrément conformément à cette loi.

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en FBU	Année d'agrément
UCAR AG	S.M	1 000 000 000	2016
BICOR AG	S.A	1 854 381 962	2016
SOGEAR	S.A	1 000 000 000	2018
SOCAR AG	S.A	1 698 450 000	2016
JUBILEE ICB	S.A	1 000 000 000	2017
EGIC-NV	S.A	2 004 000 000	2018
BIC NON-VIE	S.A	2 568 850 000	2017
INKINZO	S.A	1 000 000 000	2019
SERENITY IC	S.A	2 178 000 000	2020

Source : Documents internes à l'ARCA

Le capital social consolidé des entreprises d'assurances Non Vie s'élève à 14,3 milliards de FBU contre 12,5 milliards de FBU en 2019².

¹ Une société composite est une entreprise qui exerce à la fois les activités d'assurance Non Vie et Vie

² Source : Rapport annuel du secteur des assurances, exercice 2019

Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en FBU	Année d'agrément
BICOR VC	SA	976 600 269	2016
JLICB	SA	500 000 000	2017
UCAR VC	SA	1 405 000 000	2017
SOCAR VIE	SA	502 500 000	2017
BIC VIE	SA	921 000 000	2017

Source : Documents internes à l'ARCA

A l'exception de la société BIC Vie (agrée en 2017), toutes les autres entreprises d'assurance Vie sont nées de la mise en application de la mesure de séparation des activités Vie et Non Vie. Elles ont pour la plupart reçu leur agrément au courant de l'exercice 2017.

Les fonds investis comme capital social des sociétés exerçant les activités d'assurance Vie valent 4,3 milliards de FBU.

En plus des sociétés d'assurance ci-dessus, il y a aussi SOCABU SM qui est une société composite avec un capital social de 3 060 000 000 FBU.

I.1.2. Les intermédiaires d'assurances

Les catégories d'intermédiaires d'assurances œuvrant au Burundi sont les courtiers d'assurances, les agents généraux et les mandataires non-salariés rémunérés à la commission auxquelles les entreprises d'assurances et celles de courtage font recours pour développer leurs portefeuilles. Conformément à la réglementation des assurances, l'entrée en activité des mandataires non-salariés et des employés habilités à présenter les opérations d'assurance pour le compte des sociétés de courtage est subordonnée à l'obtention préalable d'une carte professionnelle délivrée par l'ARCA ayant une validité de deux (2) ans renouvelable.

I.1.2.1. Les sociétés de courtage en assurances

Au cours de l'année 2020, l'ARCA a agréé huit (8) sociétés de courtage d'assurances et a retiré les agréments à 3 sociétés de courtage d'assurances.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2020 les sociétés de courtage d'assurance agréées par l'Organe de régulation et de supervision des assurances étaient au nombre de 31 contre 26 à la fin de l'exercice 2019, soit une augmentation de 19% par rapport à l'exercice précédent.

La liste des sociétés de courtage agréées pour exercer la profession d'intermédiaire d'assurance est dressée ci-dessous.

Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance

N°	Nom de la société de courtage	Année d'agrément
1.	ASCOMA BURUNDI	2015
2.	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS	2015
3.	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS	2015
4.	AFRIKA RISK BURUNDI	2015
5.	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2015
6.	CONFIDENT INSURANCE BROKERS COMPANY	2015
7.	PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS	2015
8.	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS	2016
9.	AZIMUTS INSURANCE BROKERS	2016
10.	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES	2016
11.	COMPAGNIE DE COURTAGE EN ASSURANCE	2016
12.	ACTIONS GENIALES D'ASSURANCE AUX GRANDS LACS	2017
13.	MUNEZERO INSURANCE BROKERS	2017
14.	SAFARI BURUNDI	2018
15.	SAFE INSURANCE BROKERS	2018
16.	FAST INSURANCE BROKERS	2018
17.	RR EQUITY	2019
18.	QUICK INSURANCE BROKERS BURUNDI	2019
19.	RUNTOWN INSURANCE BROKERS	2019
20.	JUAN AND FILHOS	2019
21.	MEGA INSURANCE BROKERS	2019
22.	SIN INSURANCE BROKERS	2019
23.	SOCAGE	2019
24.	HOPE INSURANCE BROKERS	2020
25.	BCPI	2020
26.	BEST PARTNER INSURANCE BROKERS COMPANY	2020
27.	GLORY INSURANCE BROKERS	2020
28.	SUNLIGHT INSURANCE BROKERS (SUNIBRO)	2020
29.	SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE (SOGECA)	2020
30.	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE », SOCOUA	2020
31.	INTORE BIB	2020

Source : Documents internes à l'ARCA

Les cartes professionnelles octroyées aux personnes habilitées à présenter les opérations d'assurances pour le compte des sociétés de courtage se chiffrent à 69 en 2020 contre 66 en 2019 et 40 en 2018.

I.1.2.2. Les mandataires non-salariés

Un grand nombre de personnes désirant travailler en tant que mandataires non-salariés s'observe dans le secteur des assurances. Le nombre de détenteurs de cartes professionnelles a augmenté. Il est de 403 à la fin de l'exercice 2020 contre 265 à la fin de l'exercice 2018, soit un accroissement de 138 nouveaux mandataires non-salariés comme le montre la table ci-dessous.

Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle

N°	MANDANT	2018	2019	2020
1	SOCABU	62	79	86
2	SOCAR VIE	22	31	31
3	SOCAR AG	21	21	21
4	UCAR AG	20	26	26
5	UCAR VC	9	13	15
6	JUBILEE ICB	22	23	23
7	SOGEAR	21	31	39
8	BICOR AG	13	13	19
9	BIC NON VIE	-	9	10
10	BIC VIE	-	1	1
11	EGIC-NV	-	-	2
12	AGENTS GENERAUX	9	9	19
13	AUTRES ³	26	32	32
	TOTAL	225	288	324

Source : Documents internes à l'ARCA

La société SOCABU reste en tête du classement en termes d'effectif de mandataires non-salariés (86). Elle est suivie par SOGEAR et SOCAR VIE qui emploient respectivement 39 et 31 mandataires non-salariés.

I.2. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA

I.2.1. Réalisations

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2020, l'ARCA a fait des réalisations qu'on peut regrouper dans les axes suivants :

- La régulation du secteur des assurances ;
- Le contrôle des différents acteurs du secteur d'assurance.

D'autres réalisations non inscrites dans ces deux axes seront aussi mentionnées.

A. La régulation du secteur des assurances

Dans le cadre de la régulation du secteur des assurances, l'ARCA a émis plusieurs textes réglementaires en rapport avec l'agrément, les autorisations, le renforcement de la santé financière

³ Autres : les mandataires des mandataires non-salariés

des sociétés d'assurances et de courtage d'assurances ainsi que ceux relatifs au contrôle des experts opérant dans le secteur des assurances.

En ce qui concerne les agréments et les autorisations, l'ARCA a mis en place les textes suivants :

- Le Règlement N°540/93/002 du 28/10/2020 fixant les conditions d'autorisation, d'exercice et de radiations des Experts, Commissaires d'avaries et Actuaires auprès des sociétés d'assurances ;
- La Circulaire N°540/93/001 du 04/12/2020 relative à l'agrément des dirigeants des entreprises d'assurances.
- Une (1) décision d'agrément provisoire d'une nouvelle société d'assurance ;
- Six (6) décisions d'agrément de nouvelles sociétés de courtage d'assurance ;
- Deux décisions (2) portant annulation d'agréments de deux sociétés de courtage d'assurances (Reliance Insurance Brokers et Univers Insurance Brokers) ;
- Deux décisions (2) portant retrait d'agréments à deux sociétés de courtage d'assurances (Contact Assurance Information et International Business Contact) ;

Afin de renforcer la solidité financière des entreprises d'assurances, deux textes règlementaires ci-après ont été signés :

- La Décision N°540/93/017 du 08/12/2020 portant augmentation du capital social minimum des sociétés d'assurances et fixation du capital minimum des sociétés de courtage d'assurances. Désormais le capital minimum d'une entreprise d'assurance Non Vie est trois milliards de FBU, celui des sociétés d'assurances Vie deux milliards de FBU tandis que celui des sociétés de Courtage d'assurance est 50 millions de FBU ;
- Règlement N°540/93/001 du 18/08/2020 portant paiement des primes d'assurance et constitution des provisions pour créances. Ce règlement rappelle que la souscription à crédit est interdite conformément au Code des assurances et introduit les modalités de provisionner les créances selon leur nature (douteuse, contentieuse, compromise et irrécouvrable) afin que les sociétés d'assurances puissent présenter la situation réelle de leur patrimoine.

Elle a aussi accordé quarante-neuf (49) cartes professionnelles aux mandataires non-salariés, au personnel des sociétés de courtage ou d'agence générale d'assurance.

A côté des agréments et autorisations d'acteurs du secteur des assurances, l'ARCA reçoit et traite des plaintes contre les acteurs du secteur des assurances. A cet effet, cinquante-huit (58) dossiers de plaintes des assurés, personnes lésées ou bénéficiaires de contrats d'assurances et sociétés de courtage contre les entreprises d'assurances ont été analysés. Parmi ces derniers, quarante-cinq (45), soit 77,6%, ont été clôturés à la satisfaction des plaignants après intervention de l'ARCA tandis que trois (3) dossiers ont été déférés aux instances judiciaires. Il importe de mentionner que parmi les plaintes clôturées grâce à l'intervention du Régulateur figure un dossier dont l'indemnité payée s'élève à 3,1 milliards de FBU.

En outre, deux (2) dossiers de plaintes introduits par une entreprise d'assurances ont été soumis à la Commission Nationale d'Arbitrage qui est compétente pour analyser les litiges nés de l'exercice du recours subrogatoire.

Pour les dossiers restants, six (6) ont fait l'objet de paiements partiels étendus à l'année 2021 et deux (2) autres n'étaient pas en état d'être clôturés.

B. Le contrôle des acteurs du secteur

Au cours de l'exercice 2020, l'ARCA a réalisé les contrôles sur pièces et sur place suivants :

- Contrôle sur pièces pour 11 sociétés d'assurances et 20 sociétés de courtage sur base des états financiers et statistiques de l'exercice 2020 ;
- Inspection sur place de 2 sociétés d'assurances (BIC NON VIE et BIC VIE) et 4 sociétés de courtage (AGEAGL, ASCOMA, BCPI et FBIB).

Suite aux différents contrôles, des recommandations ont été émises afin de renforcer la situation financière des entreprises contrôlées mais aussi améliorer leur gouvernance.

C. Autres réalisations

La plus importante réalisation de l'ARCA sous cette rubrique est le suivi de la procédure d'adoption de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi qui a corrigé certaines lacunes et imperfections constatées dans l'ancien Code et a apporté certaines innovations.

En effet, les principales corrections faites sont les suivantes :

- Introduction des modalités de calcul des indemnités afin de mettre en place des règles d'indemnisation uniformes pour toutes les victimes ou les ayants droit ayant subi un même dommage. Pour les préjudices ressentis de la même manière, la base de calcul est désormais la même ;
- Les plafonds d'indemnités prévus par l'ancien Code pour les dommages corporels qui faisaient référence au revenu effectif de la victime sont exprimés maintenant en autant de fois le Produit National Brut annuel par habitant, ce qui rend le plafond identique pour un même préjudice subi ;
- Les dispositions de l'article 469 alinéa 2 de l'ancien Code qui, frappées d'inconstitutionnalité, ont été corrigées par le contenu de l'article 559 du nouveau Code. En effet, cette disposition prévoit que les accidents n'ayant pas donné lieu à une décision judiciaire passée en force de chose jugée ou à une transaction passée entre les parties le jour de la promulgation du Code seront gérés sur base du régime juridique en vigueur à la date de leur survenance ;
- L'ancien Code ne permettait pas l'indemnisation des mineurs en cas de lésions corporelles ou leurs ayants droit en cas de décès. Le Code actuel considère les enfants mineurs et les incapables comme des personnes majeures ne justifiant pas de revenus. Ils entrent de ce fait dans la catégorie de personnes bénéficiant des indemnités en cas d'accident ;
- Dans l'évaluation et l'appréciation des dommages liés aux blessures subies par la victime, l'expertise pouvant varier d'un médecin à un autre, la loi actuelle prévoit la mise en place d'un barème fonctionnel indicatif des incapacités pour servir de base de référence aux médecins dans la détermination des préjudices corporels ;
- Alors que l'ancien Code des assurances comptait le délai de présentation de l'offre d'indemnité à la victime ou à ses ayants droit à partir de la date de l'établissement définitif de la responsabilité, ce qui constituait un obstacle majeur pour l'indemnisation rapide des

sinistres, l'actuel Code compte le délai à partir de la date de réclamation et fixe des délais endéans lesquels l'offre doit être présentée en tout état de cause ;

- Le Code des assurances révisé a supprimé les conditions qui étaient posées par le Code de 2014 pour prétendre à une indemnisation au titre du préjudice économique, moral et de l'assistance d'une tierce personne. En effet, la victime devait avoir subi une incapacité permanente respectivement d'au moins 50% et 80%. Le Code des assurances révisé conditionne l'indemnisation du préjudice économique à la production de la preuve de pertes réelles subies suite à l'accident, pour le préjudice économique, et la prescription médicale pour l'assistance d'une tierce personne tandis que le préjudice moral est indemnisé en fonction du taux d'incapacité permanente ;
- Pour les frais médicaux, l'ancien Code limitait l'indemnisation ou leur remboursement lorsque la victime se faisait soigner dans des hôpitaux privés sans faire de distinction selon que les soins administrés dans ces structures étaient disponibles dans les hôpitaux publics ou ne l'étaient pas. Le nouveau Code a corrigé cela en précisant que, lorsque les soins administrés à la victime qui ne sont pas disponibles dans les hôpitaux publics, l'assureur doit les rembourser intégralement ;
- Le délai accordé par l'ancien Code aux entreprises d'assurances pratiquant en même temps les opérations d'assurance Vie et les opérations d'assurance Non Vie ayant été écoulé avant que l'une d'elles ait procédé à la séparation desdites activités, un délai de trois ans a été fixé par le Code des assurances révisé.

Dans la rubrique des innovations du Code des assurances révisé, on peut citer les suivantes :

- L'introduction du système de constat amiable dans le souci de favoriser l'indemnisation rapide des sinistres. Des dispositions mettant en application ledit système sont mises en place par un texte réglementaire ;
- La mise en place des dispositions spécifiques régissant les entreprises pratiquant les activités de micro-assurance et celles applicables aux entreprises d'assurances coopératives ou mutuelles. Les dispositions y relatives seront mises en place par des textes législatifs qui constitueront un complément au Code des assurances.

I.2.2. Contraintes et défis

Les contraintes et défis majeurs rencontrés par l'ARCA sont :

- Le manque de budget suffisant pour exécuter certaines activités ;
- La transmission tardive de données par certains acteurs due souvent à l'absence de compétences suffisantes en matière de production des états financiers ou au manque de logiciel performant adapté à la gestion des sociétés d'assurances ;
- Le manque du personnel suffisant ;
- Une faible commercialisation des assurances obligatoires autre que l'assurance RC automobile.

I.2.3. Perspectives d'avenir

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, en vue de la promotion du secteur des assurances, certains axes d'intervention ont été définis pour les années à venir. Ces axes sont :

- La mise en place de la réglementation de la micro-assurance et de l'assurance agricole en vue de faciliter l'accès aux services d'assurances aux couches de la population ayant un faible revenu ;
- La mise en place de la réglementation de l'assurance mutuelle ;
- La mise en place de la réglementation relative à la commercialisation électronique de l'assurance ;
- L'élaboration des textes réglementaires pour rendre plus effective la commercialisation des assurances obligatoires autres que la RC automobile ;
- Le passage du contrôle basé sur les règles au contrôle basé sur les risques dans le but de se conformer aux pratiques internationales.

CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

Ce chapitre décrit la position macroéconomique du secteur des assurances au Burundi. Deux indicateurs sont calculés à savoir le taux de pénétration et la densité d'assurance.

II.1. La part de l'assurance dans le PIB

Le poids de l'assurance dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est mesuré par le ratio de pénétration qui est le rapport entre le chiffre d'affaires réalisé par le secteur des assurances et le PIB. En d'autres termes, il s'agit du rapport des primes émises qui constituent le chiffre d'affaires et le PIB qui quantifie la valeur totale de la production de richesse à l'intérieur d'un territoire ou d'un pays. Le taux de pénétration mesure donc la part du PIB allouée à la consommation des produits d'assurances.

Les graphiques 5,6 et 7 ci-dessous montrent l'évolution de cet indicateur et la part de chacune des branches Vie et Non Vie.

Tableau 5 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires du marché (en millions de FBU)	36 935	40 610	46 410	54 333	62 155
PIB en prix courant (en millions de FBU)	4 824 200	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600
Taux de pénétration (en %)	0,77	0,75	0,77	0,87	0,93

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020
- BRB, Indicateurs de conjoncture juin 2021

Le taux de pénétration affiche une croissance depuis 2018 grâce à la hausse du chiffre d'affaires qui a été plus élevée que celle du PIB. Il est passé de 0,75% en 2017 à 0,93% en 2020.

Avec ce dynamisme, l'objectif d'atteindre le taux de pénétration de 1,1% à l'horizon 2022 pourra être réalisé si le rythme de croissance de la production est maintenu.

II.1.1. Taux de pénétration de l'assurance Non Vie

Tableau 6 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie (données en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires (en millions de FBU)	24 898	26 083	29 036	32 354	34 959
PIB en prix courant (en millions de FBU)	4 824 200	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600
Taux de pénétration (en %)	0,52	0,48	0,48	0,52	0,53

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020
- BRB, Indicateurs de conjoncture juin 2021

Après une stagnation sur les exercices 2017 et 2018 où il était de 0,48%, le taux de pénétration en assurance Non Vie affiche une légère augmentation sur les deux dernières années avec un gain de 0,05 points seulement en 2020 par rapport à l'exercice 2018 (0,52% en 2019 et 0,53% en 2020).

II.1.2. Taux de pénétration de l'assurance Vie

Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie (données en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires (en millions de FBU)	12 037	14 527	17 374	21 980	27 196
PIB en prix courant (en millions de FBU)	4 824 200	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600
Taux de pénétration (en %)	0,25	0,27	0,29	0,35	0,41

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020
- BRB, Indicateurs de conjoncture juin 2021

En assurance Vie, le taux de pénétration continue d'augmenter depuis l'exercice 2017 et a gagné 0,14 points pour s'établir à 0,41% en 2020, soit une croissance plus élevée qu'en assurance Non Vie.

Ainsi, la hausse du taux de pénétration globale observée depuis l'exercice 2018 (voir le tableau 5) est tirée essentiellement de la hausse du taux de pénétration en assurance Vie alimentée par un dynamisme de croissance du chiffre d'affaires plus accélérée qu'en assurance Non Vie.

II.2. La densité d'assurance

La densité d'assurance est mesurée par la production d'assurance rapportée à la population totale. C'est un indicateur de la dépense annuelle moyenne par tête en produits d'assurance.

Tableau 8 : Evolution de la densité de l'assurance

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires du marché (en millions de FBU)	36 935	40 610	46 410	54 333	62 155
Population du Burundi (en millions)	10,1	11,5	11,8	12,0	12,3
Densité d'assurance (en FBU)	3 652	3 533	3 942	4 511	5 049

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2016 à 2020
- ISTEEBU, Projection démographiques 2010-2050, niveau national et provincial, AVRIL 2017

Le tableau précédent montre que la dépense moyenne par habitant en produit d'assurance continue d'augmenter. Alors qu'en 2017, un habitant consommait en moyenne 3 533 FBU pour s'offrir les produits d'assurance, il dépense actuellement 5 049 FBU. Cette hausse de la densité d'assurance est le résultat de la croissance de la production d'assurance qui a été plus élevée que la croissance prévisionnelle de la population.

II.3. Les emplois dans les sociétés d'assurances

Tableau 9 : Répartition des emplois par société d'assurances

ENTREPRISE	2 017		2 018		2 019		2 020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SOCABU	176	37%	167	35%	167	35%	176	40%
JUBILEE ICB	19	4%	24	5%	24	5%	24	5%
BICOR AG	57	12%	57	12%	58	12%	58	13%
SOCAR AG	42	9%	41	9%	41	9%	40	9%
UCAR AG	55	11%	54	11%	46	10%	N/A	N/A
SOGEAR	45	9%	41	9%	39	8%	N/A	N/A
EGIC-NV	20	4%	20	4%	20	4%	20	5%
BIC NON VIE	13	3%	16	3%	22	5%	26	6%
JUBILEE LICB	3	1%	3	1%	5	1%	5	1%
BIC VIE	11	2%	12	3%	9	2%	N/A	N/A
UCAR VC	15	3%	15	3%	15	3%	16	4%
SOCAR VIE	13	3%	16	3%	16	3%	17	4%
BICOR VC	13	3%	12	3%	18	4%	21	5%
INKINZO	-		-		-		34	8%
SECTEUR	482	100%	478	100%	480	100%	437	100%

Source : Etats des renseignements généraux annuels des entreprises d'assurances de 2017 à 2020

En 2020, le personnel salarié des entreprises d'assurances se chiffre à 437 hormis celui de SOGEAR, UCAR AG et BIC VIE. La société SOCABU est celle qui dispose d'un nombre élevé d'employés salariés avec 40% de l'effectif du personnel du secteur des assurances. L'entreprise d'assurance JUBILEE LICB emploie moins de personnel avec seulement 5 salariés, soit 1% du personnel du secteur des assurances.

CHAPITRE III : LES OPERATIONS D'ASSURANCE

Ce chapitre est consacré à l'analyse des principaux indicateurs liés à la souscription et à la gestion des sinistres par les entreprises d'assurances selon les branches d'activités Vie et Non Vie, à la réassurance ainsi qu'aux activités de courtage en assurance.

III.1. Les opérations des sociétés d'assurances

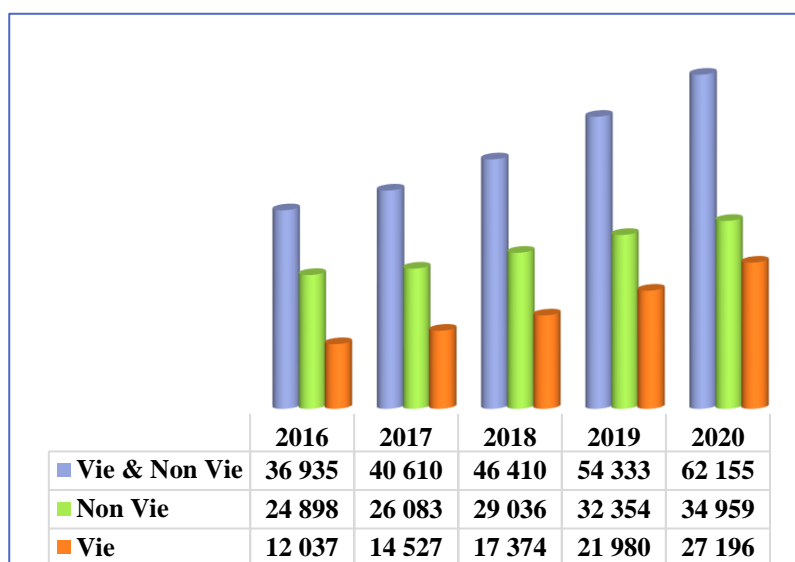
III.1.1. La production

Le volume du portefeuille de production du secteur des assurances est quantifié à partir du chiffre d'affaires qui correspond au montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours d'une année. Cette section a pour objet l'analyse de leur évolution et leur répartition par société et par catégorie d'assurances.

A. Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances

Les graphiques 1 et 2 suivants illustrent respectivement l'évolution des primes émises du secteur burundais des assurances et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU)



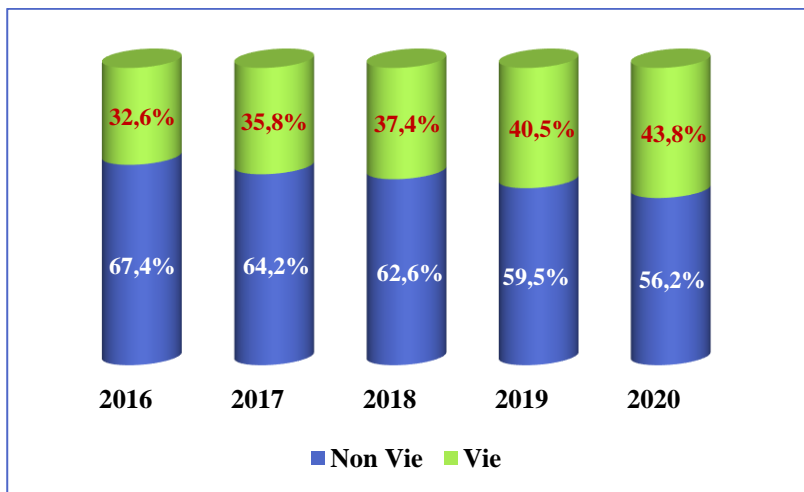
Sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires du marché des assurances affiche une augmentation forte et soutenue au taux annuel moyen de 13,9%. La production du secteur des assurances est passée de 36,9 milliards FBU en 2016 à 62,1 milliards FBU en 2020, soit un accroissement de 25,2 milliards (10 milliards FBU en assurance Non Vie et 15 milliards FBU en assurance Vie).

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2016 à 2020

La croissance continue du chiffre d'affaires traduit un marché non encore saturé qui augure de bonnes perspectives d'avenir en ce qui concerne la production.

Toutefois, la vitesse de la hausse de la production n'est pas observée de la même façon au sein des assurances Vie et celles Non Vie. La branche d'assurances Vie démontre un rythme de croissance plus accélérée (22,6 % de taux de croissance annuel moyen entre 2016 et 2020) que celle des activités Non Vie (8,9% de taux de croissance annuel moyen depuis l'exercice 2016) grâce à la production au sein des contrats en cas de décès et des contrats d'épargne qui continue d'augmenter à un rythme remarquable (voir le tableau 13). Cette croissance de la production relative aux activités d'assurance Vie a permis à ce sous-secteur de gagner les parts de marché comme le montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie

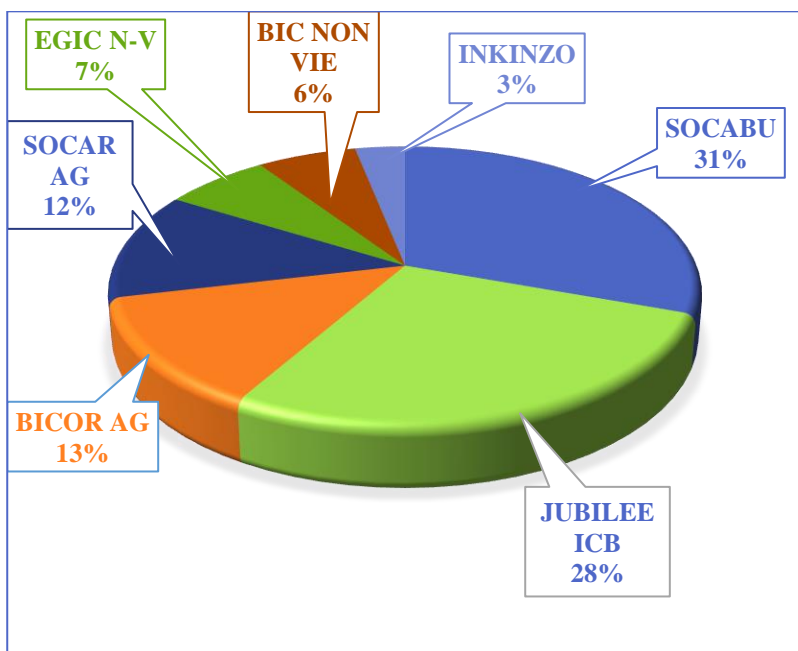


Consécutivement à leur croissance qui est plus élevée que celle des activités d’assurances Non Vie, les activités d’assurances Vie s’accaparent de plus en plus de parts de marché. Ainsi, les assurances Vie détiennent une part de marché de 43,8% en 2020 contre 32,6% en 2016 alors que celles Non Vie possèdent une part de marché de 56,2% en 2020 contre 67,4% en 2016.

Source : Etats financiers des sociétés d’assurances, exercices de 2016 à 2020

B. Parts de marchés par entreprise d’assurances Non Vie

Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d’assurance Non Vie en 2020



En 2020, SOCABU occupe la première place avec 31% de parts de marché. Elle est suivie par Jubilee ICB qui détient 28% de parts de marché. La dernière place est occupée par la société INKINZO avec 3% des parts.

Il ressort aussi que l’activité d’assurance Non Vie est concentrée au sein de deux entreprises SOCABU et Jubilee ICB qui totalisent des parts de marché de 59%.

Source : Etats financiers des entreprises d’assurances, exercice 2020

Une forte concurrence s’observe entre les différentes entreprises d’assurances Non Vie depuis l’arrivée sur le marché des nouvelles sociétés. Ainsi, il s’observe la perte des parts de marchés des anciennes sociétés (SOCABU, BICOR AG et UCAR AG) depuis 2016 au profit d’autres entreprises comme JUBILEE ICB, EGIC-NV, BIC NON VIE et INKINZO.

Toutefois, il faut signaler que SOCABU a augmenté sa part de marché en 2020 alors qu’elle était en baisse depuis l’exercice 2016.

Ce contraste de l’évolution des parts de marché par entreprise d’assurance Non Vie est décrit dans le tableau ci-après.

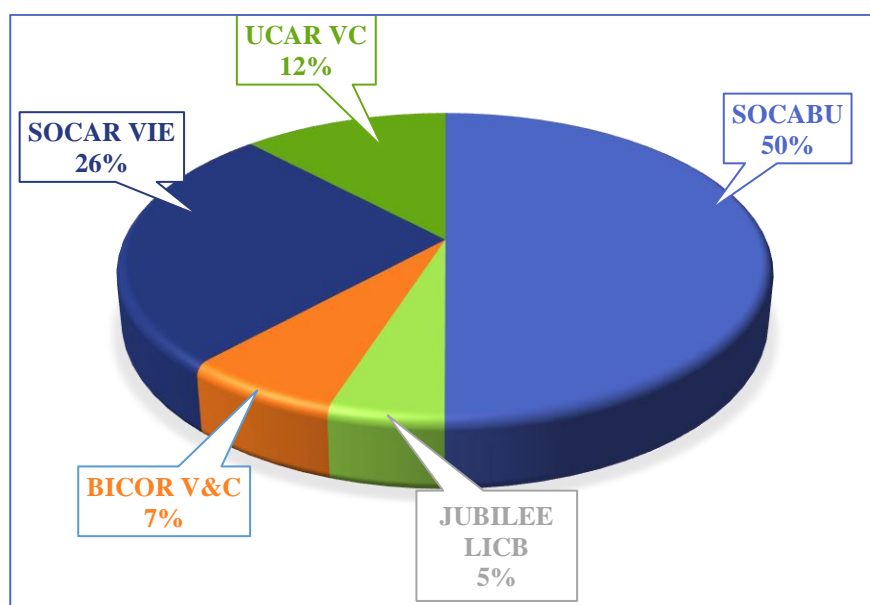
Tableau 10 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2016 à 2020

ANNEE	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
SOCABU	31,6%	30,8%	28,9%	27,2%	30,5%
JUBILEE ICB	24,1%	25,7%	25,3%	26,1%	27,9%
BICOR AG	21,2%	18,4%	16,8%	16,4%	13,0%
SOCAR AG	10,6%	13,1%	12,4%	12,6%	12,4%
UCAR AG	10,8%	8,2%	7,6%	5,7%	N/A
SOGEAR	1,7%	2,3%	3,0%	3,0%	N/A
EGIC N-V	0,0%	1,6%	3,9%	5,1%	6,8%
BIC NON VIE	0,0%	0,0%	2,0%	3,9%	6,3%
INKINZO	-	-	-	0,0%	3,2%
SECTEUR NON VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

C. Parts de marchés par entreprise d'assurances Vie

Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2020



En 2020, SOCABU occupe la première place avec 50% de parts de marché. Elle est suivie par SOCAR VIE qui détient 26% de parts de marché. La dernière place est occupée par Jubilee LICB avec 5% de parts de marché.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercice 2020

Suite à l'arrivée de nouveaux acteurs en 2018 (UCAR VC et BIC VIE) et à la spécialisation de SOCAR qui a séparé les activités d'assurance Vie de celles d'assurance Non Vie en créant SOCAR VIE en 2017, une concurrence accrue se fait remarquer sur le marché de l'assurance Vie causant ainsi des variations des parts de marché par société d'assurance Vie depuis 2016 comme retracé dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2016 à 2020

ANNEE	2 016	2 017	2 018	2 019	2020
SOCABU	62,3%	67,9%	62,9%	59,4%	50,0%
JUBILEE LICB	14,5%	9,2%	6,1%	5,5%	5,0%
BICOR VC	8,6%	8,6%	8,6%	6,6%	6,8%
SOCAR VIE	14,6%	14,3%	14,4%	18,2%	26,2%
UCAR VC	-	-	6,2%	8,3%	12,0%
BIC VIE	-	-	1,9%	1,9%	N/A
SECTEUR VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2016 à 2020

Malgré que le marché des assurances Vie reste dominé par SOCABU, ses parts de marché diminuent depuis l'exercice 2018. Alors que ses parts de marché valaient 62,9% en 2019, elles sont égales à 50% en 2020 au moment où les parts de marché de SOCAR VIE et UCAR VC valent respectivement 26,2% et 12% en 2020 contre 14,4% et 6,2% en 2018.

La société la moins compétitive sur le marché des assurances Vie reste BIC VIE avec des parts de marché de 1,9% en 2018 et 2019.

D. Parts de marchés par catégorie d'assurances Non Vie

Tableau 12 : Part des primes émises par catégorie d'assurances en Non Vie

CATEGORIE	2017		2018			2019			2020		
	PE (millions de FBU)	Part	PE (millions de FBU)	Part	TC	PE (millions de FBU)	Part	TC	PE (millions de FBU)	Part	TC
Accidents corporels et maladie	4 132	15,80%	5 660	19,50%	36,90%	6 094	18,80%	7,70%	8 084	23,10%	32,70%
Automobile (RC)	6 848	26,30%	7 926	27,30%	15,80%	8 959	27,70%	13,00%	9 994	28,60%	11,50%
Automobile (autres risques)	5 117	19,60%	4 973	17,10%	-2,80%	5 532	17,10%	11,20%	4 781	13,70%	-13,60%
Incendie et autres dommages	4 281	16,40%	4 446	15,30%	3,80%	4 718	14,60%	6,10%	5 018	14,40%	6,40%
RC générale	630	2,40%	447	1,50%	-29,00%	411	1,30%	-8,30%	329	0,90%	-19,80%
Transports	4 201	16,10%	4 591	15,80%	9,30%	4 800	14,80%	4,50%	5 042	14,40%	5,00%
Autres risques directs dommages	871	3,30%	992	3,40%	13,80%	1 840	5,70%	85,50%	1 711	4,90%	-7,00%
TOTAL	26 083	100,00%	29 036	100%	11,30%	32 354	100%	11,40%	34 959	100,00%	8,10%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2017 à 2020

Bien que les parts de marché de l'assurance automobile affichent une baisse, cette catégorie d'assurance domine toujours le portefeuille des affaires en assurance Non Vie. En 2020, elle occupe 42,3% de parts de marché (28,6% pour la garantie RC automobile et 13,7% pour les autres risques automobiles) contre 44,8% en 2019, 44,4% en 2018 et 46% en 2017.

La deuxième place est occupée par la catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » dont les parts de marché ont augmenté passant de 18,8% en 2019 à 23,1% en 2020.

Il sied de remarquer que l'assurance « RC générale » est la catégorie d'assurance la moins commercialisée. Elle détient moins de 1% des parts de marché en 2020 contre 1,5% en 2018.

La croissance du chiffre d'affaires n'affiche pas une même tendance pour les différentes catégories d'assurances Non Vie. Les chiffres d'affaires des différentes catégories d'assurances ont augmenté sauf pour les catégories d'assurances « RC générale », « Autres risques automobile » et « les autres risques directs dommages » qui ont baissé respectivement de 20%, 13% et 7%. La catégorie d'assurance « accidents corporels et maladie » est celle qui affiche une hausse prononcée du chiffre d'affaires qui est passée de 6 milliards à 8 milliards, soit un taux de croissance de 32% correspondant à une augmentation d'environ 2 milliards.

E. Parts de marché par catégorie d'assurance Vie

Tableau 13 : Parts des primes émises par catégorie d'assurances Vie

ANNEE	2018			2019			2020		
	PE (Millions)	Part	TC	PE (Millions)	Part	TC	PE (Millions)	Part	TC
En cas de vie	0	0,0%	-	6	0,0%	-	0	0,0%	-100,0%
En cas de décès	3 502	20,2%	31,5%	4 974	22,6%	42,0%	7 894	29,0%	58,7%
Mixte	899	5,2%	-6,4%	1 461	6,6%	62,5%	1 480	5,4%	1,4%
Epargne	12 312	70,9%	13,9%	14 521	66,1%	17,9%	16 540	60,8%	13,9%
Complémentaires	661	3,8%	603,3%	1 019	4,6%	54,2%	1 282	4,7%	25,7%
TOTAL	17 374	100%	19,6%	21 980	100%	26,5%	27 196	100%	23,7%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2018 à 2020

Entre 2018 et 2020, l'épargne qui domine le secteur en termes de chiffres d'affaires voit ses parts de marché chuter suite à la croissance rapide de la production relative aux contrats d'assurances Vie « en cas de décès » qui gagnent de plus en plus de parts de marché et qui gardent la deuxième place en termes de chiffre d'affaires. En effet, alors que ses parts de marché valaient 20% en 2018, l'assurance Vie « en cas de décès » détient 29% du chiffre d'affaires du secteur d'assurance Vie à la fin de l'exercice 2020 contre des parts de marché de presque 71% en 2018 et 61% en 2020 pour l'épargne. La part du chiffre d'affaires des contrats d'assurance Vie « mixte⁴ » a baissé en 2020 (5,4%) par rapport à 2019 (6,6%) au moment où les parts de marché des garanties complémentaires sont restées quasi identiques sur les deux dernières années (4,6% en 2019 et 4,7% en 2020). Il faut signaler que les contrats d'assurances Vie « en cas de vie » ne sont pas commercialisés sur le marché d'assurance Vie.

⁴ Contrat d'assurance qui combine les garanties d'assurance en cas de vie et en cas de décès.

III.1.2. Les prestations

III.1.2.1. Les prestations en assurances Non Vie

A. Charge de sinistres

La charge des sinistres correspond à la somme des sinistres effectivement payés sous forme de prestations (y compris les frais sur sinistres) au cours d'un exercice à laquelle on ajoute la variation des provisions pour sinistres à payer (PSAP⁵). L'analyse de l'évolution de la charge des sinistres est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Sinistres payés	10 650	12 362	14 256	15 105	18 981
Variation des PSAP	-1 174	61	3 342	757	-886
Charge des sinistres	9 476	12 424	17 598	15 862	18 095

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2016 à 2020

Le montant déboursé par les sociétés d'assurances Non Vie pour payer les sinistres affiche une hausse continue sur les cinq dernières années. Il s'élève à environ 19 milliards en 2020 contre 10,6 milliards en 2016, soit un accroissement de plus de 8 milliards.

Depuis 2016, la charge des sinistres affiche aussi une tendance à la hausse sauf en 2019 où elle a chuté. Elle a augmenté de 2,2 milliards en 2020 par rapport à 2019 après une baisse de 1,7 milliards en 2019 par rapport à 2018.

Tableau 15 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Accident corporel et maladie	1 734	2 303	3 095	4 403	4 716
Automobile (RC)	3 902	2 336	6 314	8 008	8 529
Automobile (autres risques)	770	3 751	3 100	1 350	3 031
Incendie et autres dommages	678	441	4 350	1 411	1 163
RC Générale	1 944	164	392	-251	46
Transports	923	165	340	582	461
Autres risques directs dommages	287	316	9	359	149
TOTAL	10 237	9 476	17 598	15 862	18 095

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2016 à 2020

Sur toute la période, la catégorie d'assurance automobile (RC et autres risques) affiche une charge de sinistres plus élevée. Après sa stagnation autour de 9,3 milliards en 2018 et 2019, la charge de sinistres en assurance automobile (RC et autres risques) s'élève à 11,5 milliards en 2020, soit environ 64% de

⁵ D'après le Plan comptable des entreprises d'assurances au Burundi, la provision pour sinistres à payer est définie comme la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

la totalité de la charge de sinistres en assurance Non Vie, la charge de sinistres liée aux risques de RC automobile valant 8,5 milliards alors que la charge de sinistres pour les autres risques automobiles s'élève à 3 milliards.

La catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » vient en deuxième position en termes de charge de sinistres (4,7 milliards en 2020 contre 4,4 milliards en 2019). La troisième place revient à la catégorie d'assurance « Incendie et autres dommages aux biens » qui dispose d'une charge de sinistres de 1,1 milliards en 2020, soit une baisse de plus de 250 millions par rapport à la charge de sinistres enregistrée au sein de cette catégorie en 2019. Les autres catégories d'assurances ont des charges de sinistres inférieures à 500 millions.

B. Taux de sinistres à primes

Le taux de sinistres à primes ou de sinistralité est un indicateur de l'adéquation du tarif. Il mesure la part des primes acquises à l'exercice allouée au paiement des sinistres. Le tableau suivant montre l'évolution de la sinistralité.

Tableau 16 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Charge des sinistres (en millions de FBU) (S)	9 476	12 424	17 598	15 862	18 095
Primes acquises (en millions de FBU) (P)	26 988	25 909	29 751	30 851	33 687
Taux de sinistralité (S/P)	35,1%	48,0%	59,2%	51,4%	53,7%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Entre 2016 et 2020, le taux de sinistralité global le plus élevé est observé en 2018 où il s'évalue à 59,2%. En 2020, ce taux est de 53,7% contre 51,4% en 2019.

De manière globale, la sinistralité est restée inférieure au taux maximum théorique de 65% sur toute la période. Cependant, comme le montre le tableau ci-après, certaines catégories d'assurance affiche de taux de sinistres à primes supérieurs à ce seuil.

Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020
Accidents corporels et maladie	63,7%	59,1%	69,5%	61,8%
Automobile (RC)	82,8%	79,4%	93,6%	91,9%
Automobile (autres risques)	47,9%	58,7%	25,4%	65,9%
Incendie et autres dommages	18,5%	91,0%	32,8%	23,0%
RC général	29,1%	72,1%	-72,6%	8,3%
Transports	14,4%	7,3%	12,5%	9,7%
Autres risques directs dommages	4,2%	0,6%	26,2%	8,1%
TOTAL	48,0%	59,2%	51,4%	53,7%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2017 à 2020

La « RC automobile » est la seule catégorie d'assurance qui affiche une sinistralité supérieure au seuil de 65% depuis 2017. Les taux de sinistres à primes au sein des autres catégories d'assurances fluctuent de façon à dégager une moyenne de sinistralité inférieure à 65% entre 2017 et 2020.

Bien que le taux global de sinistres à primes soit élevé au sein de l'assurance RC Automobile, cette sinistralité n'est pas identique pour toutes les entreprises d'assurances.

III.1.2.2. Les prestations en assurances Vie

Les prestations de cette branche d'assurance sont constituées par les sinistres survenus, les capitaux échus, les arrérages échus, les rachats et les participations aux excédents. Le tableau suivant décrit l'évolution des prestations hors participations aux bénéficiaires depuis 2016.

Tableau 18 : Evolution des prestations en assurances Vie

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Prestations de l'exercice (en millions de FBU)	4 227	6 004	4 261	5 847	12 343
Taux de croissance des prestations	12,4%	42,0%	-29,0%	37,2%	111,1%
Primes émises (en millions de FBU)	12 037	14 527	17 374	21 980	27 196
Prestation/primes émises	35,1%	41,3%	24,5%	26,6%	45,4%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

D'une façon globale, les primes émises au cours de chaque exercice peuvent couvrir correctement les prestations offertes car la part des prestations dans les primes émises est inférieure à 100% sur les cinq dernières années. Cependant, après une baisse remarquable observée en 2018 où le ratio des prestations sur les primes était 24,5% contre 41,3% en 2017, une hausse de la part des prestations dans les primes s'observe sur les deux dernières années où elle est égale à 26,6% en 2019 et 45,4% en 2020.

Le tableau suivant montre le niveau des prestations par catégorie d'assurance Vie.

Tableau 19 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie

ANNEE	Catégorie	En cas de vie	En cas de décès	Mixte	Epargne	Complémentaires	TOTAL
2018	Primes émises (en millions de FBU)	0	3 502	899	12 312	661	17 374
	Prestations (en millions de FBU)	0	280	353	3 350	278	4 261
	Prestations/ Primes émises	N/A	8%	39%	27%	42%	24,53%
2019	Primes émises (en millions de FBU)	6	4 974	1 461	14 521	1 019	21 974
	Prestations (en millions de FBU)	0	1 100	328	3 936	483	5 847
	Prestations/ Primes émises	0%	22%	22%	27%	47%	26,61%
2020	Primes émises (en millions de FBU)	0	7 894	1 480	16 540	1 282	27 196
	Prestations (en millions de FBU)	0	1 416	319	9 902	705	12 343
	Prestations/ Primes émises	N/A	18%	22%	60%	55%	45,38%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2020

En 2020, l'épargne affiche le plus grand ratio des prestations sur les primes émises, soit 60% contre 27% en 2018 et 2019. Elle est suivie par les garanties complémentaires dont la part des prestations dans les primes émises s'élève à 55% contre 47% en 2019 et 42% en 2018. Pour les autres catégories d'assurances Vie, les prestations prennent moins de 25% des primes émises sur les deux derniers exercices.

La hausse considérable des prestations qui ont augmenté de 6,4 milliards en 2020 par rapport à 2019 est la conséquence de l'augmentation des prestations (capitaux échus) relatives à l'épargne qui sont passées de 3,9 milliards à 9,9 milliards, soit un accroissement de 5,9 milliards.

III.1.3. La réassurance

La réassurance reflète la stratégie de souscription globale de l'assureur et indique quelle part du risque incombe aux réassureurs. Ainsi, chaque assureur doit s'assurer d'une réassurance optimale pour jouir d'une stabilité financière et d'une capacité de couvrir un scénario de risque sévère plausible.

L'analyse de la stratégie de réassurance se base sur les indicateurs suivants :

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le solde de réassurance qui illustre le bénéfice (ou la perte) réalisé par les réassureurs.

III.1.3.1. La réassurance en assurances Non Vie

Tableau 20 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes émises (en millions de FBU) (a)	24 898	26 083	29 036	32 354	34 959
Primes cédées en réassurances (en millions de FBU) (b)	9 539	8 210	9 093	10 044	10 658
Taux de cession (b/a)	38,3%	31,5%	31,3%	31,0%	30,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Consécutivement aux mesures de l'ARCA d'encadrer la réassurance notamment l'introduction de la réglementation sur la coassurance, le pourcentage des primes émises cédées aux réassureurs poursuit sa baisse passant de 38,3% en 2016 à 30,5% en 2020.

Malgré cette baisse du pourcentage des primes qui sont transférées à l'étranger dans le cadre de la réassurance, les activités de réassurance restent profitables aux réassureurs comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 21 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes acquises cédées aux réassureurs (en millions de FBU)	9 835	8 336	9 232	9 036	10 234
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de FBU)	3 983	3 807	7 353	5 490	6 412
Commissions reçues (en millions de FBU)	2 217	2 235	2 367	2 188	2 645
Solde de réassurance	3 635	2 294	-488	1 357	1 177

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

En 2020, les réassureurs ont gagné environ 1,2 milliards contre un bénéfice de 1,3 milliards réalisé en 2019 grâce à la somme des prestations à leur charge et des commissions payées aux assureurs qui a été inférieure aux primes acquises cédées. Cependant, il faut remarquer que le bénéfice des réassureurs sur l'activité de réassurance affiche une tendance générale à la baisse.

III.1.3.2. La réassurance en assurances Vie

Tableau 22 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes émises (en millions de FBU) (a)	12 037	14 527	17 374	21 980	27 196
Primes cédées en réassurances (en millions de FBU) (b)	1 694	1 350	1 577	2 118	2 241
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de FBU) (c)	301	1 143	576	905	1 224
Commissions reçues (en millions de FBU) (d)	375	322	441	545	553
Taux de cession (b/a) (en %)	14,1%	9,3%	9,1%	9,6%	8,2%
Solde de réassurance (b-c-d)	1 018	-116	560	668	465

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Le taux de cession en assurance Vie est inférieur à celui de l'assurance Non Vie. En effet, la production de l'assurance Vie est dominé par les contrats épargne qui ne sont pas réassurés. Depuis l'exercice 2017, ce taux n'a jamais dépassé 10%.

De l'exercice 2016 à l'exercice 2020, les réassureurs ont profité des activités de réassurance sauf en 2017 où ils ont perdu 116 millions de FBU au profit des assureurs locaux suite aux primes cédées qui ont été inférieures aux prestations des réassureurs et aux commissions reçues de ces derniers. En 2020, les réassureurs ont gagné 465 millions de FBU contre 668 millions en 2019 et 560 millions de FBU en 2018.

III.2. Les activités des sociétés de courtage en assurance

A la fin de l'exercice 2020, trente une (31) sociétés de courtage en assurance disposaient d'un agrément. Parmi elles, quatre sociétés de courtage à savoir SUNIBRO, INTORE BIB, SOGECA et SOCOUA agréées vers la fin de l'exercice 2020 n'ont pas exercé leurs activités au cours de la même année tandis que la société SIN Insurance Brokers a suspendu ses activités. Pour quatre autres sociétés QIBB, SAFARI, SIBRO et SOCAGE, les adresses physiques sont introuvables et n'ont pas transmis les états financiers de l'exercice 2020 à l'exception de la société QIBB dont le rapport financier transmis à l'ARCA a montré qu'elle n'a pas exercé au cours de cette année.

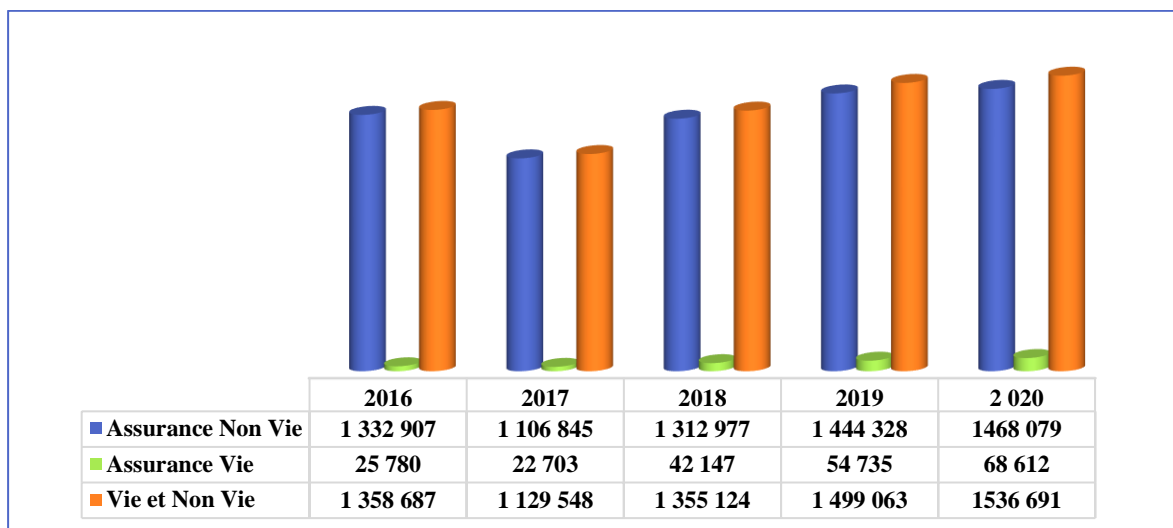
Ainsi, pour l'exercice 2020, les analyses consacrées dans cette section se focalisent sur les activités de courtage de 20 sociétés étant donné que la société AFRIKA RISK n'a pas mis à la disposition de l'ARCA les données financières tandis que FBIB a transmis des données inexploitables.

III.2.1. Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage

Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage est constitué par des rémunérations sous forme des commissions sur les affaires apportées aux entreprises d'assurances.

Les graphiques 5 et 6 suivants illustrent respectivement l'évolution des commissions réalisées par les sociétés de courtage et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

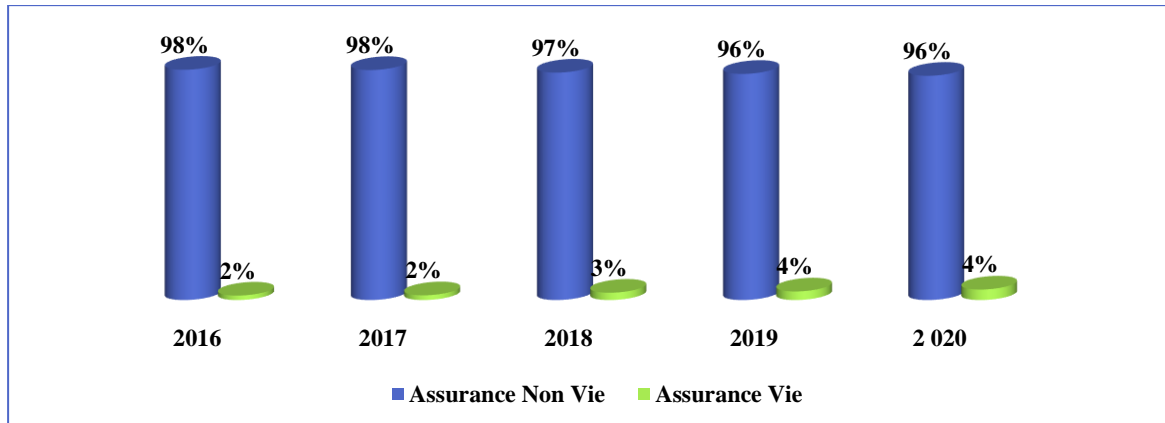
Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de FBU)



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Le chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie des sociétés de courtage a enregistré une croissance sur les trois dernières années, passant de 1,1 milliards de FBU en 2017 à 1,5 milliards de FBU en 2020, soit un taux de croissance de 36 % après avoir connu une baisse en 2017 par rapport à 2016. Cette tendance d'évolution du chiffre d'affaires global des sociétés de courtage sur les 4 dernières années s'observe tant pour la branche d'assurances Vie que pour la branche d'assurances Non Vie.

Graphique 6 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et en assurances Non Vie



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Ce graphique montre que le chiffre d'affaires de la branche d'assurances Non Vie est resté prépondérant dans le chiffre d'affaires global des sociétés de courtage réalisé sur les 4 dernières années. En effet, il en représente 98% en 2016 et en 2017, 97% en 2018, 96% en 2019 et en 2020.

III.2.2. Courtage en assurances Non Vie

A. Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

Tableau 23 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

N°	Société de courtage	2016	2017	2018	2019	2020
1.	ASCOMA	50,50%	58,60%	48,40%	52,60%	42,41%
2.	AGEAGL	-	-	11,99%	17,12%	27,31%
3.	TIB	6,00%	6,93%	7,03%	6,27%	6,20%
4.	AZIMUTS	5,97%	6,49%	5,53%	5,63%	5,44%
5.	CIBCO	2,37%	4,72%	5,35%	4,64%	5,31%
6.	IMPERIAL BGC	1,49%	1,94%	1,52%	2,66%	2,82%
7.	MIBRO	-	0,35%	2,45%	5,02%	2,80%
8.	Juan and Filhos	-	-	-	-	2,70%
9.	FIB	-	-	-	0,69%	2,19%
10.	RR Equity	-	-	-	-	0,69%
11.	Hope Insurance Brokers	-	-	-	-	0,60%
12.	SISAB	0,79%	0,89%	0,95%	0,89%	0,55%
13.	COCAS	0,00%	0,39%	0,30%	0,18%	0,35%
14.	IBIB	0,59%	1,00%	1,19%	0,24%	0,24%
15.	Mega Insurance Brokers	-	-	-	-	0,10%
16.	Run Town Insurance Brokers	-	-	-	-	0,10%
17.	PAJEFLO	0,05%	0,07%	0,04%	0,06%	0,07%
18.	Glory Insurance Brokers	-	-	-	-	0,06%
19.	BCPI	-	0,44%	1,33%	0,07%	0,04%
20.	BPIBC	-	-	-	-	0,02%
21.	FBIB	16,70%	13,70%	11,39%	3,02%	-
22.	AFRIKA RISK	15,52%	4,47%	2,53%	0,90%	-
	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Le marché de courtage est, pour la période de 2016 à 2020, dominé par la société ASCOMA pour des parts de marché oscillant entre 42,41% et 58,60%. En 2020, elle est suivie par AGEAGL, TIB et AZIMUTS, avec des parts respectives de 27,31%, 6,20% et 5,44%. Ces quatre premières sociétés font un total de 81,36% du marché tandis que les autres sociétés de courtage se partagent le reste.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurance Non Vie

Le taux de commissions est un taux de rémunération des affaires réalisées par les entreprises d'assurances par l'entremise des sociétés de courtage. Son évolution est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie

Catégories d'assurance	2016	2017	2018	2019	2020
Accidents corporels et maladie	10,00%	9,50%	9,50%	9,50%	10,47%
Automobile (RC et Autres Risques)	10,70%	11,00%	10,50%	11,30%	9,88%
Incendie et autres dommages aux biens	23,00%	15,90%	16,50%	13,00%	17,03%
RC générale	26,00%	15,10%	15,00%	14,20%	13,44%
Transports	20,00%	17,40%	17,90%	17,60%	12,26%
Autres risques directs dommages	18,00%	17,30%	18,30%	18,80%	15,40%
TOTAL	17,00%	14,50%	14,30%	13,80%	12,40%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Globalement, le taux de commission a connu une baisse sur les quatre dernières années. En effet, il est passé de 17% en 2016 à 12,4% en 2020, s'établissant ainsi en dessous du taux maximum théorique de 20%.

Pour chaque catégorie d'assurance, ce taux maximum théorique a été dépassé en 2016 en assurance « incendie et autres dommages aux biens » (23%) et en assurance « RC générale » (26%). Pour la période de 2017 à 2019, le taux de commission le plus élevé qu'a connu le secteur de courtage en assurance est de 18,8% observé en 2019 en assurance « autres risques directs dommages ». La baisse des taux de commissions est le corollaire de la mise en place par l'ARCA du barème des commissions tel qu'indiqué dans la circulaire n°540/003/2016 du 30 août 2016 portant fixation des taux minima et maxima des commissions des courtiers et sociétés de courtage d'assurance en IARD.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des assureurs Non Vie

Les sociétés de courtage d'assurances ont joué un rôle non négligeable dans la production des entreprises d'assurances. Le tableau suivant fait ressortir la part des primes qu'elles ont apportées dans le chiffre d'affaires des différentes sociétés d'assurances Non Vie.

Tableau 25 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entreprises d'assurances Non Vie

Société	2016	2017	2018	2019	2020
SOCABU	28%	23%	38%	39%	39%
JUBILEE ICB	40%	40%	35%	24%	36%
BICOR AG	54%	52%	49%	51%	55%
SOCAR AG	15%	14%	14%	39%	11%
UCAR AG	3%	4%	11%	5%	3%
SOGEAR	7%	3%	3%	4%	2%
EGIC NV	-	4%	11%	4%	4%
BIC NV	-	-	18%	43%	49%
INKINZO	-	-	-	-	-
TOTAL	32%	29%	32%	32%	32%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016 à 2020

La société BICOR AG a fortement collaboré avec les courtiers dont l'apport de ces derniers à la société a atteint le pic en 2020 où il s'établit à 55%.

En 2020, BICOR AG est secondé par BIC NON VIE dont 49% de son chiffre d'affaires ont été apportés par les courtiers. Aussi, SOCABU et JUBILEE ICB ont connu une participation non négligeable des sociétés de courtage dans la réalisation de leurs chiffres d'affaires qui leur ont apporté respectivement 39% et 36% des primes émises. L'apport des courtiers dans le chiffre d'affaires de chacune des autres sociétés d'assurance Non Vie varie entre 2% et 11%.

III.2.3. Courtage en assurances Vie

A. Parts de marché

Tableau 26 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie

N°	Société	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
1	Mega Insurance Brokers	-	-	-	-	32,46%
2	ASCOMA	65,52%	45,10%	35,78%	29,91%	20,52%
3	BPIBC	-	-	-	-	16,55%
4	CIBCO	0,00%	11,10%	15,85%	7,51%	10,26%
5	AGEAGL	-	-	2,15%	4,93%	7,72%
6	RR Equity	-	-	-	-	4,78%
7	AZIMUTS	22,61%	3,20%	14,60%	33,73%	4,38%
8	Hope Insurance Brokers	-	-	-	-	1,95%
9	TIB	3,97%	31,45%	5,19%	1,00%	0,75%
10	IMPERIAL B.G.C	1,96%	0,00%	12,36%	12,36%	0,31%
11	MIBRO	-	0,00%	0,71%	0,15%	0,20%
12	Glory Insurance brokers	-	-	-	-	0,11%
13	FBIB	5,93%	9,14%	10,99%	8,18%	-
14	AFRICA RISK	0,00%	0,00%	2,36%	2,07%	-
15	FIB	-	-	-	0,17%	-
	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

D'emblée, il importe de noter l'entrée fulgurante de Mega Insurance Brokers et BPIBC sur le marché de courtage en assurances vie avec des parts respectives de 32,46% et 16,55% qui leur ont permis d'occuper respectivement la première et la troisième place.

En deuxième place vient la société ASCOMA avec une part de marché de 20,52%. Les parts des autres sociétés de courtage varient entre 0,11% et 10,26%.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurances Vie

Tableau 27 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage

Société	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
AZIMUTS	9%	15%	16%	15%	16%
ASCOMA	9%	10%	15%	14%	12%
IMPERIAL B.G.C	5%	0%	8%	12%	17%
FBIB	10%	9%	11%	12%	-
CIBCO	0%	2%	2%	10%	10%
AGEAGL	-	-	13%	15%	15%
AFRICA RISK	0%	0%	6%	10%	-
TIB	5%	4%	8%	10%	10%
FIB	-	-	-	4%	-
MIBRO	-	0%	19%	19%	19%
Glory Insurance brokers					10%
BPIBC					1%
Hope Insurance Brokers					10%
Mega Insurance Brokers					6%
RR Equity					2%
TOTAL	8%	5%	7%	13%	3%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Globalement, le taux de commission varie entre 3% et 13% sur les 5 dernières années. Ainsi, il est resté inférieur au taux maximum théorique de 20% sur les quatre dernières années et pour chaque société de courtage en assurances Vie.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires

Tableau 28 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie

Nom de l'assureur	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
SOCABU	0,50%	2,00%	1,00%	0,70%	13,18%
SOCAR V&C	2,90%	0,20%	1,40%	3,40%	1,11%
UCAR V&C	-	-	0,00%	0,04%	0,01%
BICOR V&C	1,10%	1,60%	1,00%	0,07%	0,55%
JUBILEE LICB	12,00%	16,30%	31,40%	5,97%	44,09%
BIC VIE	-	-	30,20%	25,87%	47,34%
TOTAL	2,60%	3,00%	3,40%	1,87%	9,16%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2016 à 2020

Sur les quatre dernières années, l'apport global des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des entreprises d'assurance varie entre 1,87% et 9,16%. En 2020, seules les sociétés BIC VIE et JUBILEE LICB collaborent le plus avec les courtiers pour des taux respectifs de 47,34% et 44,09%. L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des autres entreprises d'assurances varie entre 0,01% et 13,18%.

CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR

IV.1. Présentation des postes du bilan

Tableau 29 : L'actif du secteur (en millions de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIF IMMOBILISE	54 028	88 390	106 789	108 834	121 517
Immobilisations incorporelles	188	941	1 301	1 457	1 113
Immobilisations corporelles	23 638	54 612	55 173	51 558	45 165
Immobilisations financières	30 202	32 837	50 315	55 819	75 238
Q/R DANS LES PT	7 140	9 807	12 990	14 014	11 598
Primes	1 844	2 210	2 152	3 421	3 861
Sinistres	5 296	7 597	10 838	10 593	7 738
VALEURS REALISABLES A CT	51 403	57 831	68 199	88 650	77 061
Créances sur les réassureurs	823	1 583	3 564	3 939	6 418
Créances sur les assurés et agents	11 200	9 722	10 746	14 813	11 223
Personnel	77	161	63	162	238
Autres valeurs réalisables à CT	39 302	46 365	53 826	69 737	59 183
VALEURS DISPONIBLES	8 405	9 033	11 073	10 945	16 351
Banques et chèques postaux	8 356	8 993	10 930	10 898	16 279
Caisse	49	40	143	47	72
TOTAL ACTIF	120 976	165 061	199 051	222 444	226 527

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

L'actif net du secteur des assurances voit sa valeur augmenter depuis l'exercice 2016. Il vaut 226 milliards à la fin de l'exercice 2020 contre 120 milliards en 2016, soit un accroissement considérable de plus de 100 milliards sur les cinq dernières années.

L'actif du secteur est dominé par les immobilisations qui représentent plus de la moitié de l'actif du secteur. Bien plus, elles affichent une hausse passant de 54 milliards en 2016 à 121 milliards en 2020 dont 45 milliards des droits réels immobiliers et 75 milliards des immobilisations financières. La deuxième place est occupée par les valeurs réalisables à court terme valant 77 milliards en 2020 contre 88,6 milliards en 2019, soit une baisse d'environ 11 milliards suite à la chute des créances et des autres valeurs réalisables à court terme. Au bas de l'échelle se trouvent les valeurs disponibles et les parts des réassureurs dans les provisions techniques qui s'évaluent respectivement à environ 16,3 milliards et 11,5 milliards en 2020.

Tableau 30 : Le passif du secteur (en millions de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
FONDS PROPRES (FP)	21 146	54 939	69 790	68 898	68 698
Capital	10 515	13 375	18 769	19 237	16 869
Réserves	2 806	10 145	10 647	8 924	5 543
Résultat, report & autres éléments de FP	7 826	31 419	40 374	40 737	46 286
PPC et DLMT	6 763	6 520	5 960	6 934	8 290
PPC	1 600	1 670	1 662	2 514	2 644
DLMT	4 249	3 937	3 385	4 420	5 646
PROVISIONS TECHNIQUES	72 639	84 733	98 365	114 858	121 736
Primes	56 550	64 415	74 712	90 448	104 325
Sinistres	16 089	20 318	23 653	24 410	17 412
DETTES A COURT TERME	17 169	16 642	21 131	26 279	22 574
RIA (en + / -)	3 259	2 228	3 805	5 475	5 229
TOTAL PASSIF	120 976	165 061	199 051	222 444	226 527

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Le passif du secteur des assurances est constitué en grande partie par les provisions techniques qui occupent en moyenne plus de la moitié du total du passif depuis l'exercice 2016. L'augmentation des provisions techniques est tirée essentiellement de celle des provisions mathématiques des assurances Vie, particulièrement celles liées à l'épargne. En 2020, les provisions mathématiques en assurance vie se sont accrues d'environ 14 milliards avec à peu près 7 milliards de hausse pour les provisions relatives à l'épargne.

Les fonds propres prennent la deuxième place en termes de parts dans le passif. Toutefois, il sied de signaler que plus de la moitié des fonds propres est représentée par les écarts de réévaluation des immobilisations des sociétés d'assurances.

En outre, la hausse des dettes à long terme est observée bien que leur part reste marginale dans le bilan. Toutefois, si la tendance se maintient, elle pourrait affecter négativement la couverture des engagements des assureurs car les dettes contractées auprès des banques sont hypothéquées alors que les actifs admis à représenter les engagements des assureurs envers les assurés doivent être libre de tout engagement.

Enfin, il est remarqué que le secteur dégage un résultat net après impôt et avant affectation positif depuis l'exercice 2016. Ce résultat s'élève à plus de 5 milliards sur les deux derniers exercices.

IV.2. Présentation du Compte d'exploitation

IV.2.1. Compte d'exploitation Non Vie

Tableau 31 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de FBU)

CREDIT					
ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes émises	24 898	26 083	29 036	32 354	34 959
Provisions de primes à (t-1)	8 290	7 668	7 842	7 128	7 677
Provisions de primes à (t)	6 199	7 842	7 128	8 630	8 949
Primes acquises	26 988	25 909	29 751	30 851	33 687
Primes cédées en réassurances	9 539	8 210	9 093	10 044	10 658
Q/R Provisions de primes à (t-1)	2 051	1 755	1 629	1 490	2 410
Q/R Provisions de primes à (t)	1 755	1 629	1 490	2 498	2 834
Primes acquises cédées aux réassureurs	9 835	8 336	9 232	9 036	10 234
Primes acquises nettes de réassurance	17 153	17 573	20 518	21 815	23 454
Total produits de placement	3 415	4 929	4 990	7 116	7 004
Total autres produits	43	127	24	5	33
Solde débiteur	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	20 611	22 629	25 533	28 936	30 491
DEBIT					
Sinistres payés	10 650	12 362	14 256	15 105	18 981
Provisions de sinistres à (t)	15 885	20 274	23 639	24 396	17 310
Provisions de sinistres à (t-1)	17 058	20 212	20 297	23 639	18 196
Charge des sinistres	9 476	12 424	17 598	15 862	18 095
Sinistres payés par les réassureurs	4 129	3 611	4 047	4 406	8 732
Q/R Provisions de sinistres à (t)	5 326	7 532	10 838	10 593	7 728
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	5 472	7 336	7 532	9 509	10 047
Prestations à la charge des réassureurs	3 983	3 807	7 353	5 490	6 412
Charge des sinistres nette de réassurance	5 493	8 617	10 246	10 372	11 682
Commissions payées	2 021	1 724	2 272	2 053	2 165
Commissions reçues	2 217	2 235	2 367	2 188	2 645
Montant net des commissions	-196	-511	-95	-135	-479
Total autres charges	12 168	13 133	13 462	14 776	14 934
Total Charges de placements	888	827	872	882	670
Solde créditeur	2 258	564	1 048	3 041	3 684
TOTAL DEBIT	20 611	22 629	25 533	28 936	30 491

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

A la lecture du tableau précédent, le secteur a réalisé des bénéfices d'exploitation depuis l'exercice 2016. En 2020, le secteur des assurances Non Vie affiche un bénéfice d'exploitation le plus élevé depuis l'exercice 2016 (3,7 milliards).

IV.2.2. Compte d'exploitation Vie

Tableau 32 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de FBU)

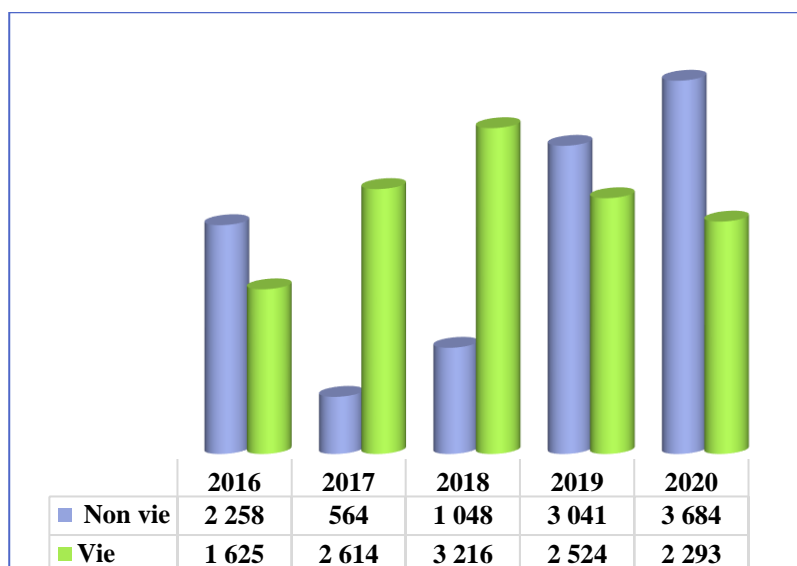
CREDIT					
ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes émises	12 037	14 527	17 374	21 980	27 196
Primes cédées en réassurance	1 694	1 350	1 577	2 118	2 241
Primes émises nettes de réassurance	10 343	13 177	15 797	19 862	24 955
Total produits de placement	4 434	4 389	5 887	6 638	7 970
Total autres produits	24	1	12	11	6
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	14 800	17 567	21 697	26 511	32 930
DEBIT					
Prestations de l'exercice	4 227	6 004	4 261	5 847	12 343
Prestations à la charge des réassureurs	468	651	495	644	986
Charge des sinistres nette de réassurance	3 759	5 353	3 766	5 203	11 356
Dotation aux provisions de l'exercice	7 978	7 654	10 976	14 200	13 711
Q/R dans les dotations aux provisions	-166	492	81	260	237
Dotations aux provisions nettes de réassurance	7 978	7 654	10 976	14 200	13 711
Commissions payées	182	249	611	1 311	1 799
Commissions reçues	375	305	441	545	553
Montant net des commissions	-193	-56	170	766	1 246
Charge de gestion	1 460	2 493	3 645	4 020	4 418
Charges des placements	5	1	5	58	142
Solde créditeur	1 625	2 614	3 216	2 524	2 293
TOTAL DEBIT	14 800	17 567	21 697	26 511	32 930

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Similairement à l'assurance Non Vie, le secteur d'assurance Vie n'a jamais dégagé un solde débiteur ou perte d'exploitation depuis l'exercice 2016. Le bénéfice d'exploitation vaut 2,2 milliards en 2020 contre 2,5 milliards en 2019 et 3,2 milliards en 2018.

Le graphique ci-après illustre mieux la comparaison des résultats d'exploitation par branche d'assurances Non Vie et Vie depuis l'exercice 2016.

Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de FBU)



Les branches d'activités Vie et Non Vie affichent des résultats d'exploitation positifs depuis l'année 2016. Il est observé un contraste sur l'évolution des résultats d'exploitation selon les branches d'activités Vie et Non Vie. Alors que les assurances Vie ont obtenu des bénéfices d'exploitation supérieurs à ceux des activités d'assurances Non Vie en 2017 et 2018, cette situation s'inverse pour les exercices 2019 et 2020.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

IV.3. La marge de solvabilité du secteur

Conformément à l'article 444 du Code des assurances, toute entreprise d'assurance agréée au Burundi doit justifier d'une marge de solvabilité suffisante relative à l'ensemble de ses activités. La méthodologie de calcul de cette marge est décrite par le Code des assurances en ses articles 445 à 448.

Le tableau suivant montre la marge de solvabilité du secteur des assurances quantifiée conformément aux dispositions précitées.

Tableau 33 : Marge de solvabilité (en millions de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Marge disponible (a)	15 900	38 559	47 462	51 024	51 474
Marge réglementaire non vie (b)	2 906	3 618	3 381	4 231	4 514
Marge réglementaire vie (c)	2 513	2 800	3 346	4 045	4 717
Total marge réglementaire (d=b+c)	5 419	6 418	6 727	8 276	9 232
Surplus ou déficit de marge (e=a-d)	10 480	32 142	40 735	42 749	42 242
Ratio de solvabilité (a / d)	293,4%	600,8%	705,5%	616,5%	557,6%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de 2016 à 2020

Entre 2016 et 2020, le secteur d'assurances présente une situation de solvabilité conforme à la réglementation car la marge disponible a toujours été supérieure à celle réglementaire. Ainsi, le ratio de solvabilité a toujours été supérieur à la norme réglementaire de 100%.

IV.4. La couverture des engagements réglementés (Vie et Non Vie)

Dans l'article 398 du Code des assurances, le législateur a défini un certain nombre d'engagements réglementés dont les entreprises d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation à savoir :

- Les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats ;
- Les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées ;
- Les dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu ;
- Une provision de prévoyance en faveur des employés et agents destinée à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel et ses collaborateurs.

Selon l'article 421, ces engagements réglementés doivent, à toute époque, être représentés par des actifs équivalents, placés et localisés au Burundi où les risques ont été souscrits. La présente partie retrace le taux de couverture de ces engagements du secteur des assurances.

Tableau 34 : Couverture des engagements réglementés

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs représentatifs (en millions de FBU) (a)	68 512	74 571	130 965	147 326	169 898
Engagements réglementés (en millions de FBU) (b)	86 337	99 200	110 174	128 520	131 149
Insuffisance ou excédent (en millions de FBU) (a-b)	-17 825	-24 629	20 790	18 806	38 750
Ratio de couverture (a/b)	79,4%	75,2%	118,9%	114,6%	129,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Depuis l'exercice 2018, les actifs du secteur admis à représenter les engagements ont été supérieurs aux engagements réglementés. Ainsi, le secteur des assurances justifie d'une situation de couverture des engagements conforme à la réglementation.

IV.5. Rentabilité du secteur des assurances

Les bénéfices sont la clé et sans doute une source de capital à long terme. Une faible rentabilité peut montrer que l'assureur connaît de sérieux problèmes et constituer un indicateur avancé des problèmes de solvabilité. En effet, le revenu d'une entreprise lui permet de s'autofinancer grâce au réinvestissement de celui-ci à travers l'accroissement de ses réserves et la constitution des reports à nouveau. Ainsi, les bénéfices réalisés permettent à une société de renforcer sa capacité à absorber les chocs attendus ou pas.

La présente partie analyse les dépenses et les revenus et permet de déceler le segment d'activité le plus rentable et celui qui ne l'est pas.

IV. 5.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie

A. Evolution des charges de l'assurance Non Vie

La présente section est consacrée à l'étude des dépenses liées aux activités techniques d'une entreprise d'assurance Non Vie à savoir la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres. Toutes les analyses sont faites sans prendre en compte les montants cédés aux réassureurs.

Pour ce faire, quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio de sinistralité qui renseigne la part des primes acquises à l'exercice utilisée pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui illustre le pourcentage des primes utilisé pour payer les commissions dues aux intermédiaires ;
- Ratio des frais de gestion qui montre la portion des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement ;
- Ratio combiné qui indique la fraction des primes annuelles utilisée dans la souscription, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 35 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes nettes acquises (a)	17 153 047	17 572 669	20 518 298	21 815 203	23 454
Charge des prestations nette (b)	5 493 429	8 616 635	10 245 899	10 371 903	11 682
Ratio des sinistres (b/a)	32,0%	49,0%	49,9%	47,5%	49,8%
Commissions nettes (c)	-196 487	-511 180	-95 414	-135 264	-479
Ratio des commissions (c/a)	-1,1%	-2,9%	-0,5%	-0,6%	-2,0%
Frais de gestion (d)	12 168 358	13 132 995	13 461 590	14 775 628	14 934
Ratio des dépenses (d/a)	70,9%	74,7%	65,6%	67,7%	63,7%
Ratio combine [(b+c+d)/a]	101,8%	120,9%	115,1%	114,7%	111,4%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Depuis l'exercice 2016, l'assurance Non Vie a connu des pertes techniques nettes de réassurance. En effet, le ratio combiné a toujours dépassé 100%, ce qui traduit que les primes nettes acquises aux différents exercices n'ont pas été suffisantes pour couvrir toutes les charges liées aux activités techniques. Cette situation est imputée aux frais généraux qui sont énormes. En effet, le ratio des frais généraux s'établit au-dessus de 60% depuis l'exercice 2016, soit un niveau largement supérieur au taux maximum théorique de 15%.

Quant aux dépenses liées aux sinistres, leur niveau global par rapport aux primes acquises est inférieur au maximum théorique de 65%.

Pour les dépenses liées aux commissions, le secteur des assurances Non Vie a enregistré un boni de commissions étant donné que les assureurs ont reçu plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en ont payés à leurs intermédiaires. Ceci est traduit par un ratio de commissions nettes négatif.

B. Evolution des revenus de l'assurance Non Vie

Cette partie permet d'apprécier l'apport des revenus de placement sur le résultat d'exploitation des assurances Non Vie.

Tableau 36 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes nettes acquises (a)	17 153	17 573	20 518	21 815	23 454
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-312	-3 666	-3 094	-3 197	-2 683
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-1,8%	-20,9%	-15,1%	-14,7%	-11,4%
Produits financiers nets (f)	2 528	4 102	4 118	6 234	6 333
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	14,7%	23,3%	20,1%	28,6%	27,0%
Autres produits (charges) (g)	43	127	24	5	33
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,2%	0,7%	0,1%	0,0%	0,1%
Ratio de rentabilité [(e+f+g) /a]	13,2%	3,2%	5,1%	13,9%	15,7%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

La lecture de ce tableau montre que le secteur des assurances se tourne vers les opportunités offertes par le marché financier pour dégager des bénéfices. En effet, suite aux dépenses énormes observées dans le tableau précédent, le secteur a réalisé des résultats techniques nettes de réassurance négatifs depuis l'exercice 2016. Cependant, grâce aux produits financiers tirés des différents placements effectués, le secteur parvient à amortir les pertes techniques nettes de réassurance pour ainsi dégager des bénéfices d'exploitation.

Depuis l'exercice 2017, les produits financiers représentent plus de 20% des primes nettes acquises, ce qui a toujours été supérieur au ratio des pertes techniques sur les primes nettes acquises. Ainsi, le ratio de rentabilité est positif depuis l'exercice 2016. En 2020, le bénéfice d'exploitation du secteur des assurances Non Vie est équivalent à presque 16% des primes nettes acquises contre environ 14% en 2019.

IV.5.2. Rentabilité de l'assurance Vie

A. Analyse des charges de l'assurance Vie

Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes nettes émises (a)	10 343	13 177	15 797	19 862	24 955
Charge des prestations nette (b)	11 903	12 515	14 661	19 142	24 830
Ratio des prestations (b/a)	115,1%	95,0%	92,8%	96,4%	99,5%
Commissions nettes (c)	-193	-56	170	766	1 246
Ratio des commissions (c/a)	-1,9%	-0,4%	1,1%	3,9%	5,0%
Frais généraux (d)	1 460	2 493	3 645	4 020	4 418
Ratio des frais généraux (d/a)	14,1%	18,9%	23,1%	20,2%	17,7%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	127,3%	113,5%	117,0%	120,5%	122,2%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Les primes émises nettes de réassurance ne parviennent pas à couvrir la totalité des charges des assureurs Vie depuis l'exercice 2016, ce qui engendre des résultats techniques nets de réassurance négatifs. Ainsi, le ratio combiné est supérieur à 100% entre 2016 et 2020 à cause principalement des prestations nettes de réassurance qui occupent plus de 90% des primes émises nettes de réassurance. Les frais généraux prennent aussi une part relativement élevée dans les primes émises nettes de réassurance surtout pour les exercices 2018 et 2019 où ils prennent respectivement 23% et 20% des primes émises nettes de réassurance. Toutefois, ce ratio affiche une diminution en 2020 où il est égal à 17,7%.

Il importe de mentionner que la part des frais généraux consommée par les sociétés d'assurance Vie dans les primes est inférieure à celle des entreprises Non Vie.

B. Analyse des revenus de l'assurance Vie

Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Primes nettes émises (a)	10 343	13 177	15 797	19 862	24 955
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 827	-1 775	-2 679	-4 067	-5 540
Résultat Technique en % des Primes nettes émises (e/a)	-27,3%	-13,5%	-17,0%	-20,5%	-22,2%
Produits financiers nets (f)	4 428	4 388	5 882	6 580	7 827
Produits financiers en % des Primes nettes émises (f/a)	42,8%	33,3%	37,2%	33,1%	31,4%
Autres produits (charges) (g)	24	1	12	11	6
Autres produits (charges) en % des Primes nettes émises (g/a)	0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g) /a]	15,7%	19,8%	20,4%	12,7%	9,2%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

Grâce au marché financier qui a permis de gagner des produits de placement valant plus de 30% des primes émises nettes depuis l'exercice 2016, le secteur d'assurance Vie parvient à faire des résultats d'exploitation nets de réassurance positifs. En effet, les pertes techniques ont été amorties par ces gains de placements.

Malgré ces bénéfices nets de réassurance, le niveau de rentabilité diminue depuis 2019. En effet, après que le ratio de rentabilité ait connu une croissance sur la période de 2016 à 2018 passant de 15,6% à 20,4%, il vaut 12,7% en 2019 et 9,2% en 2020 suite au déficit technique qui s'est creusé et la baisse du niveau des rendements des placements.

IV.6. La liquidité du secteur des assurances

La liquidité est généralement un problème moins pressant pour les entreprises d'assurance puisque la liquidité de leurs passifs est relativement prévisible. Cependant, des liquidités adéquates doivent être maintenues pour répondre aux besoins de trésorerie attendus et inattendus d'un assureur tout en s'assurant d'une bonne gestion des placements.

Pour analyser la liquidité, il faut calculer le rapport entre l'actif disponible ou liquide et le montant des frais généraux. Si ce rapport est inférieur à 20%, il faut considérer que le secteur a des difficultés de trésorerie. Au-delà de 100%, le secteur possède un excédent manifeste de trésorerie qu'il aurait avantage à placer.

Le tableau ci-après décrit l'évolution du ratio de liquidité sur les cinq dernières années.

Tableau 39 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Banques et chèques postaux (en milliers de FBU)	8 356	8 993	10 930	10 898	16 279
Caisse (en milliers de FBU)	49	40	143	47	72
Total actifs liquides (en milliers de FBU)	8 405	9 033	11 073	10 945	16 351
Frais généraux (en milliers de FBU)	13 628	15 626	17 106	18 796	19 352
Ratio de liquidité	61,7%	57,8%	64,7%	58,2%	84,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2016 à 2020

La situation de liquidité du secteur des assurances est optimale étant donné que le ratio de liquidité est supérieur à 20% et inférieur à 100% depuis l'exercice 2016.

Les valeurs réalisables à court terme dominées par les créances sur les assurés et les agents peuvent immobiliser un montant non négligeable et causer ainsi des problèmes de liquidité ou de placement. Le tableau suivant montre la part des primes souscrites à crédit.

Tableau 40 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en milliers de FBU)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Créances sur les assurés et les agents (a)	11 200	9 722	10 746	14 813	11 223
Primes émises (b)	36 935	40 610	46 410	54 333	62 155
Part des créances dans les primes émises (a/b)	30,3%	23,9%	23,2%	27,3%	18,1%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2016 à 2020

Entre les exercices 2016 et 2019, les créances sur les assurés et les agents représentaient en moyenne le quart des primes émises, soit un montant élevé d'autant plus que cette situation provient généralement de la pratique de souscription à crédit prohibée par la réglementation des opérations d'assurances.

Dans le but de ne pas gonfler illusoirement les bilans des sociétés d'assurances avec des créances irrécouvrables, l'ARCA a introduit en 2020 le règlement portant paiement des primes et constitution des provisions pour créances qui interdit la souscription à crédit et qui présente les modalités de provisionnement des créances selon leur nature (créances douteuses, contentieuses ou compromises). Ainsi, toutes les sociétés ont dû constituer des provisions pour les créances en 2020, ce qui a pour conséquence la chute de la part des créances sur les assurés et agents dans les primes émises à 18,1% au cours de l'exercice 2020.

ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JICB	JLICB	BAG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC NV	UCAR VC	BIC NON VIE	INKINZO	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	87 132	3 906	4 459	7 915	4 182	3 249	5 493	1 311	2 128	1 480	262	121 517
Immobilisations incorporelles	0	0	0	14	262	246	297	109	43	60	83	1 113
Immobilisations corporelles	32 610	212	16	5 931	2 047	2 975	49	154	703	289	179	45 165
Immobilisations financières	54 521	3 694	4 443	1 970	1 872	28	5 148	1 048	1 382	1 132	0	75 238
Q/R DANS LES PT	1 648	3 350	64	3 832	0	1 104	633	409	340	206	12	11 598
Primes	0	2 578	64	0	0	6	623	159	340	79	12	3 861
Sinistres	1 648	772	0	3 832	0	1 098	10	251	0	127	0	7 738
VALEURS REALISABLES A CT	48 419	7 069	1 809	4 912	282	4 823	4 157	957	306	2 860	1 466	77 061
Créances sur les réassureurs	3 809	0	57	0	0	2 372	0	144	0	18	18	6 418
Créances sur les assurés et les agents (41)	2 903	694	42	3 251	88	1 011	68	750	163	2 135	117	11 223
Personnel (42)	171	0	0	42	2	0	0	0	0	22	0	238
Autres valeurs réalisables à CT	41 536	6 374	1 711	1 619	191	1 440	4 089	62	143	685	1 331	59 183
VALEURS DISPONIBLES	4 385	2 098	302	556	1 875	1 716	239	1 811	2 214	936	218	16 351
Banques et chèques postaux	4 354	2 097	302	555	1 870	1 713	239	1 789	2 213	931	217	16 279
Caisse	31	1	0	1	5	3	0	23	2	5	1	72
TOTAL ACTIF	141 584	16 423	6 636	17 215	6 338	10 892	10 522	4 488	4 989	5 482	1 958	226 527

Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JICB	JLICB	BICOR AG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC NV	UCAR VC	BIC NON VIE	INKINZO	SECTEUR
FONDS PROPRES	41 143	6 150	1 328	7 168	1 324	3 812	659	2 118	1 226	2 395	1 374	68 698
Capital	3 214	1 000	500	2 000	977	1 698	503	2 004	1 405	2 569	1 000	16 869
Réserves	4 228	107	41	410	70	232	17	9	56	0	374	5 543
Résultat, report & autres éléments de FP	33 701	5 043	788	4 759	277	1 882	140	105	-235	-173	0	46 286
PPC et DLMT	6 771	0	0	321	0	914	0	0	284	0	0	8 290
PPC	1 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 730
PNC	0	0	0	0	0	914	0	0	0	0	0	914
DLMT	5 042	0	0	321	0	0	0	0	284	0	0	5 646
PROVISIONS TECHNIQUES	84 152	5 446	5 045	4 611	4 984	3 648	8 720	2 015	1 861	781	472	121 736
Primes	76 688	4 215	5 045	396	4 984	663	8 681	854	1 861	502	435	104 325
Sinistres	7 463	1 232	0	4 214	0	2 985	39	1 162	0	279	38	17 412
DETTES A COURT TERME	6 859	2 753	88	5 617	240	2 842	659	326	845	2 240	105	22 574
RIA (en + / -)	2 659	2 074	174	-502	-209	-324	484	29	774	65	7	5 229
TOTAL PASSIF	141 584	16 423	6 636	17 215	6 338	10 892	10 522	4 488	4 989	5 482	1 958	226 527

Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 (en milliers de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JICB	BICOR AG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SECTEUR NON VIE	
Primes émises	10 648	9 756	4 539	4 330	2 372	2 210	1 104	34 959	
Provisions de primes à (t-1)	1 894	3 924	643	649	411	156	0	7 677	
Provisions de primes à (t)	1 884	4 215	396	663	854	502	435	8 949	
PRIMES ACQUISES	10 658	9 465	4 786	4 316	1 929	1 863	670	33 687	
Primes cédées en réassurances	2 703	5 377	1 159	542	238	594	45	10 658	
Q/R Provisions de primes à (t-1)	0	2 316	0	-6	55	44	0	2 410	
Q/R Provisions de primes à (t)	0	2 578	0	6	159	79	12	2 834	
Primes acquises cédées aux réassureurs	2 703	5 116	1 159	530	134	559	34	10 234	
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	7 955	4 349	3 627	3 786	1 795	1 304	636	23 454	
Total produits de placement	5 004	824	595	237	216	126	2	7 004	
Total autres produits	8	0	0	26	0	0	0	33	
SOLDE DEBITEUR	0	0	457	161	0	0	0	0	
TOTAL CREDIT	12 967	5 173	4 679	4 209	2 011	1 431	639	30 491	

Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 Vie (en millions de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JICB	BICOR AG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	7 345	4 691	2 544	3 088	631	648	34	18 981
Provisions de sinistres à (t)	7 463	1 232	4 214	2 922	1 162	279	38	17 310
Provisions de sinistres à (t-1)	9 217	1 608	3 919	2 850	415	188	0	18 196
Charge des sinistres	5 592	4 315	2 839	3 160	1 378	739	72	18 095
Sinistres payés par les réassureurs	4 103	3 001	50	1 113	117	347	0	8 732
Q/R Provisions de sinistres à (t)	1 648	772	3 832	1 098	251	127	0	7 728
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	5 222	1 020	2 623	1 025	56	101	0	10 047
Prestations à la charge des réassureurs	528	2 753	1 260	1 187	312	373	0	6 412
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	5 063	1 562	1 580	1 973	1 066	366	72	11 682
Commissions payées	626	526	467	248	145	145	9	2 165
Commissions reçues	483	1 522	376	78	70	97	18	2 645
MONTANT NET DES COMMISSIONS	142	-997	91	170	75	47	-9	-479
Total autres charges	5 908	1 799	2 920	2 054	817	873	562	14 934
Total Charges de placements	519	0	88	12	0	51	0	670
SOLDE CREDITEUR	1 334	2 808	0	0	53	93	13	3 684
TOTAL DEBIT	12 967	5 173	4 679	4 209	2 011	1 431	639	30 491

Annexe 5 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en millions de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JUBILEE LICB	BICOR VC	SOCAR VIE	UCAR VC	SECTEUR VIE
Primes émises	13 608	1 349	1 848	7 119	3 272	27 196
Primes cédées en réassurance	821	111	224	405	680	2 241
Primes émises nettes de réassurance	12 787	1 237	1 624	6 715	2 592	24 955
Total produits de placement	6 477	439	294	548	211	7 970
Total autres produits	6	0	0	0	0	6
SOLDE DEBITEUR	0	0	191	0	0	0
TOTAL CREDIT	19 269	1 677	2 109	7 263	2 803	32 930

Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en millions de FBU)

ANNEE	2020	2020	2020	2020	2020	2020
ENTREPRISE	SOCABU	JUBILEE LICB	BICOR VC	SOCAR VIE	UCAR VC	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	9 189	269	1 081	1 249	554	12 343
Prestations à la charge des réassureurs	415	5	180	232	155	986
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	8 774	264	901	1 018	399	11 356
Dotation aux provisions de l'exercice	7 567	1 028	424	3 759	933	13 711
Q/R dans les dotations aux provisions	0	-36	0	181	93	237
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	7 567	1 065	424	3 578	840	13 474
Commissions payées	374	8	19	1 087	313	1 799
Commissions reçues	205	0	63	115	170	553
MONTANT NET DES COMMISSIONS	169	8	-44	972	143	1 246
Charge de gestion	1 802	163	828	1 038	586	4 418
Charges des placements	108	0	0	0	35	142
Solde créditeur	849	177	0	658	800	2 293
TOTAL DEBIT	19 269	1 677	2 109	7 263	2 803	32 930



Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

*Boulevard du Japon N°51, Building
des Finances, deuxième étage*

B.P. 7384 Bujumbura-Burundi

Téléphone : (+257)22276346 / 47

Site web : www.arca.bi

E-mail : arca@arca.bi